

AFRIQUE CENTRALE ET BELGIQUE

Quelles relations de solidarité pour demain ?



SOMMAIRE

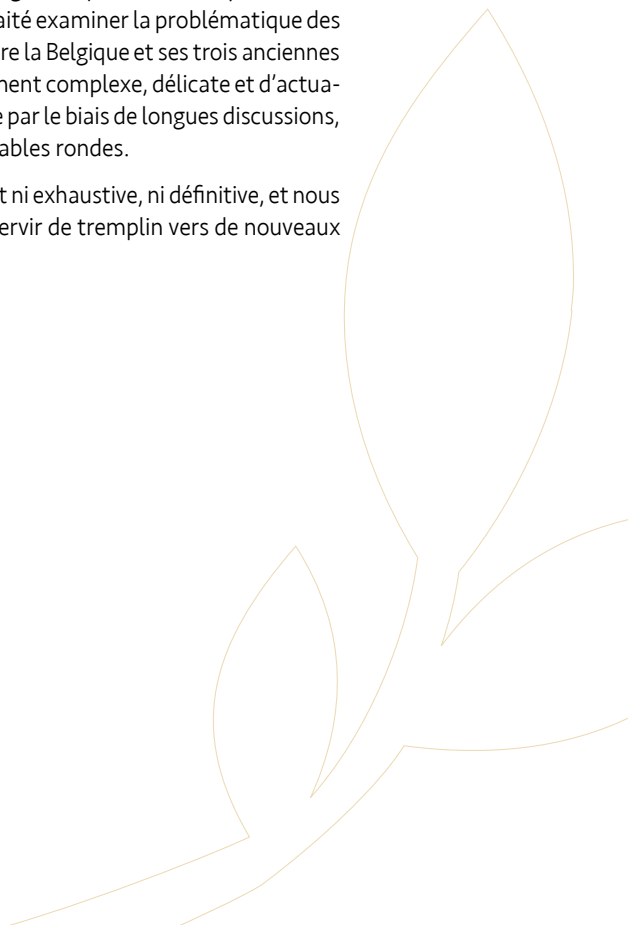
| | |
|---|-----------|
| Avant-propos | 3 |
| Introduction | 4 |
| Approches méthodologique et théorique | 7 |
| CHAPITRE 1. PARCOURS HISTORIQUE DES RELATIONS DE LA BELGIQUE AVEC L'AFRIQUE CENTRALE | 9 |
| De la colonisation à l'émancipation (1908-1962) | 9 |
| Tables rondes, indépendances et premiers troubles | 13 |
| Entre Influence et rupture de coopération avec la métropole | 17 |
| Mouvements anticoloniaux et actions parlementaires | 19 |
| CHAPITRE 2. REGARD SUR LA COOPÉRATION BELGE EN AFRIQUE CENTRALE | 22 |
| Le pouvoir de l'ancienne métropole | 22 |
| De l'APD belge : la balise des droits humains et de l'éthique | 23 |
| La place des aides directes des diasporas : la rémittence | 25 |
| De la solidarité internationale de la Belgique en Afrique centrale ? | 27 |
| CHAPITRE 3. DES LIENS HUMAINS ET FRATERNELS | 30 |
| Les afrodescendant·e·s comme protagonistes de développement | 30 |
| Coup d'œil sur le métissage pendant la colonisation | 31 |
| CHAPITRE 4. ÉQUILIBRER LES RELATIONS FUTURES | 34 |
| Un passé indéracinable | 34 |
| Panser le passé : aller au-delà des simples excuses | 35 |
| Agir ensemble : les pistes d'actions | 36 |
| Des rapports privilégiés ? | 38 |
| Pour un partenariat « gagnant-gagnant » | 39 |
| Points de vue de nos partenaires de la CENCO et l'ECC | 40 |
| Conclusion | 42 |
| Annexe | 46 |
| Bibliographie | 48 |
| Sigles, abréviations et acronymes | 50 |

AVANT-PROPOS

Cette étude résulte d'un travail collaboratif. Il a réuni tout au long du processus des groupes de travail et volontaires de la Commission Justice et Paix (de Bruxelles, de Liège, de Wavre...) ainsi que certains partenaires d'Afrique centrale de Justice et Paix. Nous remercions toutes ces personnes pour leur implication dans ce projet.

À travers le triptyque « voir-juger-agir » inspiré de J. Cardijn, la Commission Justice et Paix (CJP) a souhaité examiner la problématique des relations de solidarité actuelles entre la Belgique et ses trois anciennes colonies. Cette question, éminemment complexe, délicate et d'actualité, a pu être abordée et renseignée par le biais de longues discussions, d'enquêtes, de conférences et de tables rondes.

Cette perspective n'est évidemment ni exhaustive, ni définitive, et nous espérons que cette étude pourra servir de tremplin vers de nouveaux débats.



INTRODUCTION

La Belgique n'a plus de colonie depuis déjà six décennies. Bien qu'elle se soit définitivement retirée des territoires anciennement dominés ou qu'elle ait entrepris, plus récemment, un processus qui vise à déconstruire dans sa société et dans son espace public les marques coloniales; les liens tissés avec les pays et peuples d'Afrique des Grands Lacs demeurent animés. Ces relations qui se poursuivent encore aujourd'hui ont été souvent caractérisées de « particulières » ou « privilégiées ». On le perçoit notamment dans la lettre que le roi Philippe de Belgique a adressée au Président Tshisekedi à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de l'indépendance tout comme on peut l'entendre dans son discours du 8 juin 2022 à l'esplanade du Palais du peuple à Kinshasa en RD Congo. On le constate aussi dans les propos de l'ancienne Première ministre Sophie Wilmès lors de sa visite officielle¹. Ceci fait référence aux acquis historiques partagés avec ce grand territoire de l'Afrique centrale composé non seulement de la RD Congo, mais aussi du Rwanda et du Burundi.

Il est impérieux de se questionner comment travailler la mémoire du passé colonial et néocolonial de manière à renforcer la justice entre la Belgique et ses anciennes colonies? Ce travail de mémoire autour du passé colonial de la Belgique influencera-t-il encore une justice historique concertée, respectueuse et équitable? Comment comprendre les problématiques qui imprègnent constamment le rapprochement actuel, notamment la coopération internationale, ainsi que la place des diasporas et des personnes afrodescendantes dans la société belge? Comment imaginer et poser les jalons du futur? Comment construire ensemble la mémoire du passé colonial et néocolonial de manière à renforcer la justice entre la Belgique et ses anciennes colonies? Ce sont des questions auxquelles notre étude contribuera à construire des réponses.

L'objectif de notre étude consiste à interroger l'impact présent du capital historique partagé entre l'Afrique des Grands Lacs et la Belgique. Nous avons mis en discussion l'expertise concédée - internationalement reconnue - à la Belgique sur cette partie du monde, afin de rechercher ce

qui pourra désormais constituer les fondements des relations futures de la Belgique avec ces territoires, qui furent jadis des colonies belges d'Afrique centrale.

Au-delà de ce premier objectif, notre but est, d'une part, de réaliser un état des lieux des liens pluriels qui existent aujourd'hui entre la Belgique et cette partie de l'*Afrique des Grands Lacs* et, d'autre part, d'ouvrir les réflexions sur les interactions sociétales de demain.

Comme nous le verrons tout au long de cette étude, la diversité d'acteur·trice·s (citoyen·ne·s, académiques, religieux·se·s, politiques) travaillant et s'exprimant sur ces questions et dont nous avons mobilisé les propos, exprime souvent des considérations diverses, loin d'être toujours convergentes.

Nous tenterons de mettre en évidence la complexité de ces différentes approches, allant de la « propagande »² qui justifie l'entreprise coloniale à la « contre-propagande »³ qui est l'influence exercée sur l'opinion afin de décrédibiliser ces justifications. Certaines observations peuvent parfois emprunter les traits d'une timide démarche *décoloniale*, d'autres encore, une posture résolument indulgente⁴ à l'égard des faits de l'époque coloniale du *Congo belge* et du *Ruanda-Urundi*⁵.

Effectivement, certaines personnes, en Belgique comme en Afrique centrale, partagent toujours la nostalgie de la situation sociale de la

1 Le quotidien « l'Écho » du 06/02/2020

2 « La propagande coloniale a infusé les esprits de générations entières en Belgique et au Congo. Elle a été pour beaucoup et pendant trop longtemps la seule perception et représentation de ce que pouvait être le Congo et plus largement l'Afrique, à défaut de mieux. La simplification de la réalité a forgé de nombreux esprits ». (Bevue.be) BELVue, Exposition CEC, 2014

3 Mumbu M., Ryckmans F. et Alii, « Notre Congo/Onze Kongo » la propagande coloniale belge dévoilée, CEC, 2019

4 RD Congo : le président du Sénat est indulgent envers la colonisation belge - Le Soir du 4/11/2021

5 Ancienne appellation de l'ancienne colonie belge composée de la RD Congo, du Rwanda et du Burundi actuels

INTRODUCTION

période sous l'administration belge lorsqu'elles essaient de la comparer à l'état conjoncturel actuel de la région des Grands Lacs.

Cela peut expliquer, par exemple, le positionnement de l'actuel président du Sénat de la RD Congo, à l'égard du récent rapport des experts de la Commission spéciale voulue par le parlement belge. Selon Bahati Lukwebo, en effet, *« il importe d'être réaliste et de rappeler toutes les facettes de l'entreprise coloniale. Certes, il y a eu des contraintes, la chicote a été utilisée, mais en même temps les ressources du Congo ont été mises en valeur. L'impunité n'existait pas et les lois étaient appliquées; les enfants étaient obligés d'aller à l'école et sanctionnés s'ils n'y allaient pas... »*⁶.

En outre, L'Ambassadeur honoraire Swinnen souligne dans son entretien qu'en 1960, le Congo affichait le taux d'alphabétisation le plus élevé et le PNB par habitant le plus haut de l'Afrique des Grands Lacs et Lovanium, actuelle Université de Kinshasa (UNIKIN) a été la première université d'Afrique subsaharienne francophone⁷.

Tenant compte de la multitude de perspectives difficilement conciliables relatives à l'Afrique centrale coloniale, nous articulons notre étude autour de différentes étapes. Nous analyserons très succinctement, dans le premier chapitre, l'historique des relations de la Belgique avec l'Afrique centrale (période coloniale, revendications nationalistes et indépendance). Le deuxième chapitre portera la focale sur la coopération internationale et les ambitions de la Belgique en Afrique centrale. Le troisième chapitre abordera les liens humains et les interconnexions qui demeurent entre les belges, congolais, rwandais et burundais. Enfin, le dernier chapitre proposera un regard croisé sur cet enjeu majeur que constituent les relations futures entre la Belgique et l'Afrique centrale; regards coconstruits à la fois avec nos partenaires, nos volontaires, ainsi que des citoyen-ne-s ayant participé aux événements et ateliers autour desquels cette étude s'est développée.

6 Le Carnet de Collette Braeckman, 04/11/2021

7 Entretien avec le baron (Johan) Swinnen, ancien diplomate au Burundi, au Rwanda et au Congo

APPROCHES MÉTHODOLOGIQUE ET THÉORIQUE

Du point de vue méthodologique, notre démarche a été participative. Elle ne s'est pas limitée à faire état des connaissances dites "académiques". Nous nous sommes attelés à intégrer au maximum des perspectives diverses, issues de nombreuses personnes, y compris certaines qui ont accepté de porter avec nous le projet depuis sa conception. L'interrogation principale qui est à la genèse du processus découle des discussions en provenance de nos groupes de travail, composés majoritairement de belges issu-e-s des diasporas congolaise, rwandaise et burundaise.

Nous avons cherché à sonder l'opinion : que ce soit dans les discussions avec nos groupes de volontaires (Liège, Wavre et Bruxelles), par des questionnaires comme lors de nos conférences publiques ou encore via une table ronde organisée avec des jeunes afrodescendant-e-s. Enfin, les données et avis récoltés au fil des échanges avec les académiques, diplomates et leaders religieux, ont été mis en lien avec le rapport des experts de la *Commission spéciale chargée d'examiner l'État indépendant du Congo et le passé colonial de la Belgique au Congo, au Rwanda et au Burundi, ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver* (ci-après, Commission spéciale)⁸.

Notre recherche tentera de décrypter les dynamiques sociétales (et les regards sur ces dernières) observées dans leurs dimensions historiques et culturelles. Nous essaierons notamment de comprendre les conséquences des interactions sociopolitiques liées à la démarche décoloniale. Cela nous mènera à définir les perspectives pour une société future basée sur des rapports équitables.

8 Rapport d'expert, Commission spéciale chargée d'examiner l'état indépendant du Congo et le passé colonial de la Belgique au Congo, au Rwanda et au Burundi, ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver, Chambre des représentants de Belgique, 26 octobre 2021.

APPROCHES MÉTHODOLOGIQUE ET THÉORIQUE

L'analyse participative⁹ est un moyen qui permet d'articuler l'expérience de chercheur·euse·s comme celles des citoyen·ne·s à travers une dynamique ascendante et des interactions constantes. Le choix de cette approche nous a conduit à établir le lien entre le monde des savoirs scientifiques, celui des savoirs populaires et celui des praticien·ne·s (voulant favoriser l'émergence de l'expertise citoyenne). En outre, elle ouvre la possibilité d'aborder et d'analyser les politiques publiques de l'époque coloniale et leurs conséquences sur l'imaginaire collectif, en suscitant ainsi une attention responsable sur les enjeux actuels.

Notre recherche nous a permis de mobiliser, tout au long du processus, des acteur·trice·s concerné·e·s par le projet à mettre en œuvre. Ce travail a favorisé la créativité des individus et des groupes pour apporter, nous l'espérons, des réponses innovantes à ces questions complexes et délicates.

Notre étude débutera donc par une immersion dans ce "patchwork" historique inédit.

9 Pour en savoir plus sur la démarche participative, voir l'annexe 1



CHAPITRE 1

PARCOURS HISTORIQUE DES RELATIONS DE LA BELGIQUE AVEC L'AFRIQUE CENTRALE

De la colonisation à l'émancipation (1908-1962)

Lorsqu'on veut aborder l'histoire de « l'Afrique centrale » - entendu ici désigner la triade : Congo belge, Rwanda et Burundi - on a tendance à vouloir commencer celle-ci par l'interaction du Souverain Alfonso du Royaume Kongo avec les marchands portugais¹⁰. C'était en 1482 que Diego Cao dut accoster à Mpinda, à l'embouchure du fleuve Congo, alors qu'il était à la recherche d'une voie plus sûre pour arriver aux Indes.

Cependant, il s'agit bien du premier continent peuplé par les humains. Ce territoire a donc aussi connu une riche période de *grands Empires*¹¹ tels que Kongo, Lunda, Luba et Kuba...

*L'Histoire de l'Afrique précoloniale est donc aussi ancienne que l'homme lui-même puisque c'est sans doute là-bas, dans la vallée du Grand Rift selon l'East side story que naquit l'humanité*¹². Et c'est dans cet espace considéré « *obscur* » d'Afrique centrale, que la Belgique va trouver sa colonie.

Cette entreprise coloniale, qui débuta formellement en 1885 lors de la Conférence de Berlin, peut être divisée ici en trois temps que nous allons développer. Cette mise en contexte historique, bien que trop brève, nous permettra toutefois de nous situer afin de mieux appréhender la nature des relations, qui se perpétuent.

10 RANDES, William Graham Lister. *Chapitre IX. Le royaume du Congo et ses rois leurs rapports avec les Européens (1543-1654)* In : *L'ancien royaume du Congo des origines à la fin du XIX^e siècle* [en ligne]. Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2002

11 KAKE, Baba, *Les Grands Empires Africains : La vie privée des Hommes*, Hachette 1996

12 KABAMBA, Bob, *Relations Internationales en Afrique*, Syllabus cours, Ulg, 2010-2011

La période léopoldienne (1885-1908)

En 1885, le monde diplomatique ainsi que l'opinion publique belge semblaient complètement indifférents aux ambitions et intentions personnelles que le roi Léopold II avait en Afrique.

Au moment où, dans l'esprit européen de l'époque, l'Afrique centrale représentait ce « continent obscur », inconnu et inexploité ; les puissances réunies à Berlin ont voulu venir en aide aux peuples qui y vivaient victimes de la traite arabe.

Cette première période est vite devenue principalement celle de l'exploitation systématique des richesses du « domaine privé du roi ». Il se prévalait d'une mission civilisatrice et humanitaire. Au niveau de l'opinion internationale l'esclavage accompagné des atrocités qui se pratiquaient ont essuyé de nombreuses critiques. Des millions de mort-e-s ont été dénombré-e-s.

Léopold II, aux fins d'assurer la rentabilité économique, a essayé de moderniser la région en développant prioritairement quelques infrastructures d'acheminement des produits agricoles. On note entre autres caractéristiques de cette période dite « léopoldienne » le déracinement de certains habitus culturels couplé à la prédation systématique des ressources naturelles. Le caoutchouc¹³ et l'ivoire étaient principalement prisés, le roi s'en étant arrogé le monopole de commercialisation.

Le 28 septembre 1896 la presse internationale dont le quotidien français « la cocarde » révèle les atrocités de la colonie en ces termes : « *il n'est en ce moment question dans la presse de toute l'Europe que des atrocités commises au Congo par les belges ... mains coupées et fumées, pour contrôler la comp-*

*tabilité des cartouches confiées aux soldats noirs envoyés en expédition ; terrorisation des indigènes dont quelques-uns étaient abattus de temps à autre pour l'exemple... »*¹⁴.

Pendant cette période, s'est alors installé un système qui assurait au royaume de la Belgique la totale jouissance des richesses humaines et économiques que pouvait procurer le Congo. C'est aussi la période pendant laquelle 267 congolais-e-s ont été emmené-e-s de force et exhibé-e-s au public « *tel que des animaux dans un zoo* »¹⁵ lors de l'exposition universelle de Bruxelles du 10 mai au 8 novembre 1897 à Tervuren¹⁶. Les droits humains étaient réservés aux seuls dominants.

La rentabilité de l'exploitation des ressources naturelles telle que le caoutchouc était le centre des préoccupations. Pour ce faire, cette entreprise a recouru aux méthodes les plus inhumaines, dont les mains coupées en causant ainsi des millions de morts. Mais « *l'acquisition* » en 1908 par la Belgique d'une colonie qu'elle n'aurait, peut-être jamais, volontairement souhaitée¹⁷, fut le début d'une longue relation ; telle une danse de tango avec l'Afrique centrale.

Cette singulière aventure de la Royauté au-delà de ses frontières a essuyé de fortes critiques et pressions internationales difficiles d'esquiver. Le Roi accepta alors l'annexion de son domaine privé, l'État indépendant du Congo (EIC) par l'État Belge.

Les temps du Congo-belge et du Ruanda-Urundi (1918-1962)

L'État belge était devenu propriétaire d'une colonie. Ce premier exerçait une autorité de tutelle sur ce vaste territoire à dimension continentale de plus de 80 fois sa propre taille. Composé non seulement du Congo-

Belge, l'actuelle RD Congo (2 345 409 km²), mais aussi ont été mis sous tutelle belge l'Urundi, l'actuel Burundi (27 834 km²) et le Rwanda (26 300 km²). Cela s'est matérialisé en vertu de l'accord conclu avec les Nations-Unies (approbation 13-12-1946 et loi belge du 25.4.1949). Ces deux derniers étaient autrefois des protectorats allemands « récupérés » militairement en 1916 par la Belgique à l'issue de la Première Guerre mondiale. D'aucuns estiment que *cette situation a contribué à changer les perspectives de la Belgique*¹⁸ qui serait devenue, du fait de cette entreprise colonisatrice, un *partenaire de rang quasi égal à celui des autres grandes puissances de l'époque*. Les ressources et potentialités que représentait (et représente toujours) cet espace géographique, « *la plus riche de toutes les colonies européennes en Afrique noire* »¹⁹, suscitaient déjà les convoitises internationales.

Le Royaume privé de Léopold II était alors devenu un *territoire Belge d'Afrique centrale*. Par voie de conséquence, l'administration coloniale faisait application concomitante du droit belge et du droit coutumier local. Les peuples autochtones étaient automatiquement devenus des sujets du Royaume. Cela a eu pour conséquence la duplication de l'organisation administrative et sociale. Ainsi l'enseignement en tant que service public a été notamment introduit via le réseau d'écoles catholiques.

Cette période qui a précédé les indépendances a été, elle, marquée, d'une part, par la visite du roi Baudouin au Congo-Ruanda-Urundi, et de l'autre, par la tentative d'harmonisation des régimes sociopolitiques de ces pays.

Le peuple en Afrique centrale demandait l'égalité de traitement au vu des discriminations raciales pendant que s'exerçaient des pressions à l'internationale contre les pratiques de l'exploitation économique belge.

©diplomatie.be



13 VANGROENWEGHE D., *Du sang sur les lianes. Léopold II et son Congo*, Hatier, Bruxelles, 1986

14 Journal « la cocarde » 28/09/1896 <https://www.retronews.fr/journal/la-cocarde/28-septembre-1896/681/1940137/1>

15 Blanchard, P. & Couttenier, M., *Les zoos humains en Belgique. Zoos humains. L'invention du sauvage*, Centre d'Action Laïque de la Province de Liège, 2016, pp. 35-44.

16 Le MRAC Tervuren ou « Africa Museum » a été réouvert en décembre 2018 avec une nouvelle perspective décolonisée.

17 STENGERS J., *Combien le Congo a-t-il coûté à la Belgique ?* Mémoire, Académie Royale des Sciences Coloniales, Bruxelles, 1956.

18 Lanotte O., Roosens C. et Clément C., *la Belgique et l'Afrique centrale, Le contexte international - La Belgique face au Congo / Zaïre, au Rwanda et au Burundi - Quelles perspectives d'avenir ?* de 1960 à nos jours, Bibliomania, Bruxelles, 2000, pp 23-24

19 L'émancipation de l'Afrique noire, e-publication, CVCE, université de Luxembourg, 19 janvier 2021

L'Émancipation de l'Afrique belge (1955-1962)

Dans un contexte mondial dominé par la guerre froide, des mouvements de revendications ont entraîné successivement les indépendances de l'Inde et du Pakistan en 1947, la défaite française au Vietnam en 1954 contre le Viet-Minh... La pression des grandes puissances de l'époque, USA et URSS laissait par ailleurs transparaître leur désir de s'implanter dans une Afrique jusque-là encore chasse gardée de certains États européens.

Des changements réclamés en Afrique centrale devenaient alors de plus en plus inévitables pour donner suite aux revendications internes des populations, ainsi qu'aux pressions externes exercées sur la Belgique. Il fallait aller au-delà des bonnes intentions que tentaient d'exprimer les autorités politiques belges de l'époque, dont les actions « ne semblaient se limiter qu'à des déclarations de principe ; ou encore à de simples plaidoyers en faveur de l'amélioration des relations futures »²⁰.

Face à la surprise des pressions grandissantes et inattendues qui dénonçaient la nature de l'exploitation coloniale et décriaient l'oppression, certaines personnalités ont commencé à poser des hypothèses sur une sortie de crise, la plus concertée et la moins violente possible. À la fin des années 1955 par exemple, le professeur *Jef Van Bilsen*²¹ défendait la thèse d'un plan trentenaire²² au terme duquel le Congo-Ruanda-Urundi serait mis en situation de connaître une « émancipation politique » réelle. Ces peuples pouvaient donc espérer accéder à l'indépendance... en 1985. Ce plan a été appelé « *manifeste de la décolonisation belge* » et avait comme

sous-titre : « *un plan de trente ans pour l'émancipation de l'Afrique belge* ». Loin de planifier toute idée d'indépendance telle que l'attendaient les peuples autochtones, l'auteur évoquait, en revanche : « *l'espoir qui vit dans nos cœurs : voir la Belgique de nos enfants, de nos petits-enfants, unie au Congo et au Ruanda-Urundi* ». Cependant, ce plaidoyer en faveur d'une planification politique rêvait d'une *union fédérale belgo-congolaise*²³.

À travers ce projet, « *la Belgique se proposait d'établir au Congo belge un État autonome, bénéficiant d'un régime démocratique respectueux des droits humains et des valeurs africaines* ». Parmi les premières réformes à accomplir, ce plan prévoyait la construction d'institutions démocratiques. Enfin, ce schéma envisageait aussi de poser un choix aux populations des trois (futurs) pays : « *au terme de l'évolution*²⁴, *la Belgique offrira aux habitants du Congo le choix, qu'ils pourront exercer en toute liberté, entre l'indépendance complète impliquant la séparation d'avec la Belgique et une association dont les termes seront délibérés par les représentants qualifiés des deux communautés. (...) Les représentants actuels de la Belgique espèrent qu'une association librement consentie se réalisera (...)*²⁵ ».

En réaction à ce plan, des voix se sont élevées en Belgique dans les milieux conservateurs, tout autant que dans le chef de l'élite intellectuelle des colonies. Les évêques du Congo vont même aller plus loin en rédigeant une déclaration en faveur de l'émancipation²⁶. Les réflexions et les conclusions de ce manifeste sur l'indépendance intitulé « *conscience africaine*²⁷ » ont pu acquérir une portée plus large, en servant d'inspiration dans de nombreuses autres situations politiques africaines²⁸.

Tables rondes, indépendances et premiers troubles



©Elias Mukengere

P. E. Lumumba
(02.07.1925 - 17.01.1961)

Du 20 janvier au 20 février 1960, se tint, au Palais des congrès de Bruxelles la conférence belgo-congolaise de la Table ronde chargée d'aborder la question de l'avenir politique et institutionnel des nouveaux États à créer²⁹. Ces assises furent suivies par la table ronde économique tenue du 24 avril au 16 mai 1960.

Notons que c'est de manière graduelle que la question de l'indépendance avait émergé.

À l'origine, la revendication des populations était d'ordre purement social et visait principalement l'égalité du traitement social et l'équilibre de statut juridique entre les citoyen-ne-s. Les inégalités et discriminations entre peuples autochtones et européens étaient les premières sources de tensions dans les colonies belges. Ces revendications ont été renouvelées par les « évolués »³⁰, par la suite, les réclamations de caractère indépendantiste se sont affirmées, aidées par l'engouement international autour de ces questions, ainsi que par la naissance du panafricanisme qui a affermi les luttes en Afrique.

L'Histoire de l'Afrique
précoloniale est donc aussi
ancienne que l'homme
lui-même puisque c'est sans
doute là-bas, dans la vallée
du Grand Rift que naquit
l'humanité (East side story)

- 20 VELLUT Jean-Luc, *la Belgique et la préparation de l'indépendance du Congo*, in Caty Clément, Claude Roosens, op-cit, pp 83
- 21 Jozef Van Bilsen (1913-1996) est un des initiateurs des structures de coopération au développement, la « DGD » actuelle et en juillet 1961, il devient secrétaire général du Service de coopération au développement. Son plan proposait 30 ans de préparation l'indépendance. Il fut Commissaire du roi à la Coopération au développement.
- 22 Lamy E. & De Clerck L., *L'ordre juridique colonial Belge en Afrique centrale, recueil d'études*, Académie Royale des sciences d'outre-mer, Bruxelles, 2004
- 23 Strengers J., *Congo, mythe et réalité*, Racine, Bruxelles, 2005, p 260
- 24 Le terme « évolution » signifie ici la fin de la période de 30 années allant de 1955-1985
- 25 Young C., *Introduction à la politique congolaise*, Ed. Universitaire du Congo, 1968
- 26 Young C., *Op. -Cit*, p. 97
- 27 Pongo Kalulambi M., *Le manifeste Conscience africaine : genèse, influence et réactions*, in Tousignant Nathalie, *Le manifeste Conscience Africaine (1956.) Élités congolaises et société coloniale. Regards croisés* Presse de l'Université Saint-Louis, Bruxelles, 2009, p59-81
- 28 Notamment inspiré les luttes au Burundi et en Ouganda.
- 29 Strengers (J.), *op. Cit.*, p285-286
- 30 Ce terme était utilisé pour désigner les autochtones ayant acquis une formation scolaire et occupant des postes qualifiés, mais dont la rémunération n'était pas la même que celle de leurs homologues belges ou européens ayant le même niveau de formation (séminaristes, infirmières et employés en majorité). Il peut avoir une connotation péjorative de mépris, car, suivant la théorie de Darwin, la/le Congolais-e moyen.ne avait besoin d'évoluer grâce à la colonisation belge pour passer de l'état d'un singe à celui d'humain à part entière.

Le chef de l'armée de l'époque, le général Émile Janssens déclara que « *avant l'indépendance égale après l'indépendance* »³¹. Dans cette perspective, il laissait planer la crainte du prolongement de l'influence belge sur la gestion publique.

Au Congo, l'indépendance est obtenue le 30 juin de la même année, avant que se succèdent des événements bouleversants pour le pays, dont l'assassinat de Patrice Émery Lumumba le 17 janvier 1961. Celui-ci fut le tout premier Ministre congolais. À travers son discours improvisé lors des cérémonies officielles, il osa briser le mythe de la continuité, en insistant sur la nécessité d'une rupture importante entre la Belgique et le Congo. Par la suite, il fut déchu de ses fonctions par le président Kasavubu le (05/09/1960) lors de la première crise institutionnelle, puis assassiné dans des conditions qui sont encore au cœur des débats mémoriels. Le ministre belge des Affaires étrangères, Louis Michel, avait déclaré en décembre 1999 « *qu'il appartiendrait au gouvernement de présenter ses excuses au peuple congolais s'il apparaît que les autorités belges ont trempé dans cet assassinat* »³².

Il est à signaler que ce n'est que le 16 novembre 2001 qu'une commission d'enquête visant à déterminer les circonstances exactes de l'assassinat de Patrice Lumumba a été chargée de faire la lumière sur toute implication éventuelle des responsables politiques belges³³. Cette commission a notamment conclu que « *certaines membres du gouvernement belge et d'autres acteurs belges ont une responsabilité morale dans les circonstances qui ont conduit à la mort de Lumumba* »³⁴.

Récemment, un square lui a été dédié en Belgique dans la commune d'Ixelles. Des initiatives ont été également initiées pour la restitution de sa relique le 20 juin 2022 lors d'une cérémonie officielle. Cette relique, en l'occurrence une dent récupérée par la justice belge dans la famille du policier vétéran Gérard de Soete. Celui-ci l'avait ramenée et gardée « *comme trophée de chasse* »³⁵.

Patrice Lumumba faisait partie de la petite minorité d'élèves doués ayant rejoint la classe des "évolués". Le Congo-belge ne comptait que 11 universitaires en 1960.



©Pot, Harry / Anefo

Table ronde
(26.04 - 16.05.1960).

Compte tenu de l'impréparation des cadres pour prendre la relève, ainsi que de l'improvisation globale, la rupture prématurée de ce territoire avec la Belgique s'est révélée fatale.

Le Congo fut confronté en 5 années seulement (1960-1965), à une guerre civile, aux multiples conflits ethniques, deux coups d'État, trois rébellions et six changements de Premier Ministre (Lumumba, Ilebo, Bomboko, Adoula, Tshombe et Kimba)³⁶. Le Secrétaire général des Nations Unies de l'époque, Dag Hammarskjöld perdit également la vie le 18 septembre 1961 dans un accident d'avion au Congo³⁷. Les circonstances de cet accident n'ont pas encore été clairement élucidées³⁸.

La mort de Lumumba a, cependant, entraîné des émulations dans plusieurs parties du jeune État congolais. Celles-ci ont notamment menés à la sécession du Katanga, l'intervention des *Casques bleus* de l'ONU de fin décembre 1962 à la mi-janvier 1963, aux rébellions populaires d'inspiration lumumbiste et à la prise de pouvoir de Mobutu le 25 novembre 1965.

Au Rwanda voisin, les catégories ethniques « *Hutu, Tutsi et Twa* » auraient déjà pu être instituées - notamment à travers l'inscription sur les papiers d'identité - dès les années 1930. Cette pratique a été maintenue après

l'indépendance parce qu'elle permettait, pour la *république raciale* qu'était devenu le Rwanda, de contrôler les populations dites « tutsies » et la place qu'elles pouvaient occuper dans la société et dans le système politique³⁹. Aujourd'hui, il est devenu presque inévitable de se buter sur le couple « Hutu » et « Tutsi » lorsqu'on s'intéresse au Rwanda.

La particularité identitaire classique, caractérisée par l'usage de la même langue et le partage de culture et d'histoire communes, pour un peuple qui vit dans un même milieu de vie, semble étrangement devenir insuffisante pour déterminer dans ce pays, l'appartenance au même groupe homogène.

Dans le contexte rwandais, la tendance, telle que la décrivent divers auteurs, a souvent été de laisser la place plutôt à une construction artificielle et virale de différenciation « ethnique ». Ainsi il eut suffi, à une période, de déclarer être de l'un ou l'autre de ces groupes selon que la position sociale le permettait⁴⁰. L'enjeu politique était décisif, avant pendant et après la colonisation. Actuellement des mesures ont été prises dans le sens de la décrispation et la cohabitation. Mais malgré des avancées significatives, il reste des efforts à fournir pour l'assimilation du changement dans le quotidien et les imaginaires collectifs.

31 Kabisa B.P.J-B., *Avant l'indépendance égal après l'indépendance : projet politique ou fiction d'un désenchanté ?* Edilivre, Paris, 2017

32 La libre Belgique du 16 novembre 2001

33 *Rapport de la commission d'enquête visant à déterminer les circonstances exactes de l'assassinat de Patrice Lumumba et l'implication éventuelle des responsables politiques belges dans celui-ci*, vol II, Chambre des représentants de Belgique, 16 novembre 2001

34 Stroobants, J-P., la Belgique admet « sa responsabilité morale » dans la mort de Lumumba, Journal « Le monde » du 17 novembre 2001

35 De Witte L., *L'assassinat de Lumumba*, Karthala, Paris, 2000

36 David Van Reybrouck, *Congo, une histoire*, Acte Sud, Paris, 2012, p. 305

37 La mort mystérieuse de Dag Hammarskjöld en 1961 pas encore élucidée - La Libre Belgique du 08 octobre 2019

38 Le Monde (France), 20 septembre 1961, p. 1

39 Piton F. *Le papier conjure-t-il la menace ? cartes d'identité, incertitude documentaire et génocide au Rwanda*, Société politique comparée, Paris, mai/août 2019

40 Piton F., *Le Génocides des Tutsis au Rwanda*, La Découverte Paris, 2018

L'émergence des mouvements nationalistes a également conduit vers la souveraineté. Le 22 février 1957, un document de base appelé « *mise au point* » fut adopté par le Conseil Supérieur⁴¹. Ce premier « manifeste nationaliste » était favorable au dialogue accru ainsi qu'aux réformes par étapes pouvant mener le pays vers l'autonomie et l'émancipation. En même temps, le processus de durcissement des consciences ethno-raciales s'accéléra, tout particulièrement dans le chef de l'*élite hutue* formée dans les séminaires et frustrée de se voir exclue du pouvoir politique⁴². Il leur apparaissait que ce privilège n'était réservé qu'aux seuls Tutsis. Bien qu'hétérogène dans sa composition comme dans les idées qu'elle professait, cette « contre-élite » semblait animée par une culture du ressentiment. Cette rancœur contribua à lire les inégalités sociales à l'aune de la race tout en oubliant ainsi que l'immense majorité des Hutus comme celle des Tutsis pouvaient partager le même sort. Le pouvoir réel était plutôt à arracher des mains des Belges ainsi que de celles des missionnaires⁴³.

La mise en avant de la polarisation purement politique Hutu-Tutsi commença en 1956, à l'occasion des campagnes de presse et de prises de position au sein du *Conseil supérieur* du pays⁴⁴. Le vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi mit sur pied un texte qui liait le débat public à la problématique ethno-raciale appelé « *Manifeste des Bahutu* »⁴⁵. Ce manifeste dénonçait « l'exploitation » des Hutus par l'ethnie tutsie et était signé par neuf intellectuels, dont le futur président de la République (Grégoire Kayibanda). Depuis lors la question Hutu-Tutsi devint la principale clé de lecture des discussions communautaires et politiques.

La lutte pour l'indépendance du Rwanda a été marquée, d'une part, par les récla-

mations des Hutus pour une intégration démocratique. Ces derniers se savaient numériquement majoritaires et en grande partie prolétaires. De l'autre, la revendication de la minorité tutsie était plutôt en faveur de l'autonomie administrative du territoire. Ces derniers étaient accusés de bénéficier de certains privilèges liés aux positions de pouvoir qui leur avaient été conférées.

En ce qui concerne le Burundi, le mouvement indépendantiste a été guidé par Louis Rwagasore principalement, membre de la famille royale burundaise. Il fonda l'*Union pour le Progrès National* (UPRONA) à la fin des années 50, dans le but de libérer son pays de l'emprise belge. Mais, sa volonté d'autonomie politique et son influence populaire effrayèrent la Belgique qui exerçait toujours sa tutelle sur le Ruanda-Urundi. Des élections devaient être organisées, notamment grâce à l'Assemblée générale des Nations-Unies qui avait imposé au pouvoir colonial belge de planifier des scrutins locaux et législatifs. Les autorités de la colonie belge, ne souhaitant pas voir Louis Rwagasore remporter les votes locaux, l'ont placé sous résidence surveillée afin de l'éloigner du processus électoral. En septembre 1961, il remporta cependant les élections et devint le premier Premier ministre du Burundi.

Celui-ci fut assassiné moins de deux semaines plus tard par Jean Kageorgis, un proche du parti adverse, le parti démocrate-chrétien, soutenu par l'administration belge. L'indépendance est proclamée le 1er juillet 1962. Ce passage à la souveraineté au Burundi aura donc, comme au Congo, eu raison de son leader nationaliste. Sa mort aura également accentué les tensions ethniques entre Hutus et Tutsis que sa personne et son influence avaient pourtant réussi à stabiliser jusqu'alors⁴⁶.

Entre Influence et rupture de coopération avec la métropole

Grâce à sa colonie, la Belgique a bénéficié d'une certaine importance reconnue sur l'échiquier international. Le « petit Royaume » n'aurait peut-être pas pu acquérir autrement un tel rayonnement. Son influence se mesure en fonction de son poids géostratégique et économique. D'après Xavier Zeebroek, sa petite taille serait inversement proportionnelle à son influence dans la région des Grands Lacs. En revanche, sa politique volontariste de coopération internationale, à l'égard de ses anciennes colonies, permet à la Belgique, à relativement peu de frais, de briller sur la scène mondiale et de maintenir un statut enviable dans toute l'Afrique centrale ⁴⁷.

Cette posture de la Belgique n'a pas échappé aux tensions. D'abord il y a eu des critiques relatives à l'évaluation de l'aide belge au développement par rapport au remboursement de la dette coloniale. Ensuite, l'exigence du respect des droits humains par les pays bénéficiaires/destinataires de l'aide n'a pas été bien accueillie par les dirigeants africains de ces trois pays.

Ces dissensions ont constitué le nœud gordien à la base de l'éclatement de la coopération en 1988 avec la RD Congo.

Le chef de Mission du Zaïre ⁴⁸ auprès de l'UE, Kabala Kiseke Seka estimait quant à lui qu'il était de la responsabilité de la Belgique, « *d'envisager une solution* » pour la paix et la stabilité « *pour la région qu'elle connaît le mieux* » ⁴⁹. Ce contentieux des années 1988-1989 a mené à la dislocation de la collaboration de la Belgique avec l'une de ses anciennes colonies.

Le retrait de la Belgique au Rwanda en 1994 et la rupture du soutien au Burundi en 2015 furent également dans les mêmes cordes. Lorsque la Belgique décida de suspendre toute coopération avec le Burundi et stoppa alors ainsi, sans préavis, la collaboration avec la police burundaise, car cette dernière avait été accusée de violations des droits humains et d'exactions cruelles contre l'opposition. *Pourtant partenaire privilégiée, la Belgique a décidé de geler pour plus de 60 millions d'euros de projets* ⁵⁰.

Notons, en outre, que l'une des pierres d'achoppement entre la Belgique et son ancienne colonie congolaise résidait autour du poids de l'intérêt économique que la Belgique détenait à travers le holding « Société Générale de Belgique » ⁵¹. Le Congo avait par ailleurs déjà objecté de succéder

41 Piton F., *Op.-Cit*, pp 33-66

42 La séparation ethnique de caractère purement artificiel Hutu/Tutsi a entraîné l'imaginaire divisionniste à caractère racial ayant abouti au génocide. Aujourd'hui, de bon usage, on, ne peut plus parler que des « *Rwandais.e.s* » sans distinction.

43 Lemarchand R., *Rwanda and Burundi*, Université of Florida, 1970

44 Pitron F. *Op.Cit*

45 Pitron F. *Op.Cit*

46 Ludo De Witte, *Meurtre au Burundi. La Belgique et l'assassinat de Rwagasore*, Museum Talk, AfricaMuseum, 22 oct. 2021

47 ZEEBROEK X., le paradoxe de l'expertise belge au Congo, analyse du GRIP, 26 septembre 2009, Bruxelles.

48 Ancienne appellation de la RD Congo

49 ZEEBROEK X., analyse du GRIP

50 Journal RFI, Burundi : la Belgique gèle plus de 60 millions d'aide, 02/10/2015

51 Quotidien le soir (Belgique), « Entre la Belgique et le Congo, le contentieux économique est toujours pesant », 23 juin 2022

au passif colonial en se refusant de garantir le remboursement des crédits contractés par le pouvoir colonial.

Les interactions Afrique centrale-Belgique sous le gouvernement Verhofstadt I (à partir de 1999) ont connu un tournant important dans la politique africaine de la Belgique⁵² désormais orientée par la volonté d'instaurer *une diplomatie éthique*⁵³. Les relations de la Belgique avec ses anciennes colonies ont été fortement marquées par des tentatives récurrentes de reconstruction, sans pour autant aboutir à une normalisation définitive.

Certain-e-s pourraient déceler dans ces liens pluriels un mélange de passion, impliquant une proximité de caractère familial (tel que le traduit le concept de « *Nokologie* »⁵⁴ - liens forts de proximité voire de complicité) d'une part, ainsi que, d'autre part, une méfiance accentuée par la singularité d'acteurs. Ces rapports d'État à État à l'origine de type colonial se sont mués progressivement en dialogue de partenariat et de collaboration.

Ces événements ont influencé la coopération de la Belgique avec l'Afrique centrale jusqu'à nos jours. « *Cette crise dépassa également le cadre strictement bilatéral, évoquant la lourdeur du passé et l'ambiguïté des relations postcoloniales, elle revêt, en effet, une dimension Nord-Sud* »⁵⁵. Les relations avec le Rwanda et le Burundi ont également évolué presque *mutatis mutandis*, comme celles d'avec la RD Congo à bien des égards⁵⁶, sauf lorsqu'il fut question de gérer, pour ces deux pays, des situations de massacres ethniques⁵⁷.

Au Congo, un massacre marqua particulièrement la diplomatie belge dans l'attitude à adopter vis-à-vis de ses anciennes colonies. Dans la nuit du 11 au 12 mai 1990, des

commandos de la garde présidentielle de Mobutu menèrent une intervention punitive de représailles contre les étudiants-e-s du campus de Lubumbashi, dans le Katanga actuel. Ils et elles étaient réprimé-e-s pour avoir organisé des actions hostiles au pouvoir en place. De nombreux étudiant-e-s furent tué-e-s et les traces effacées avant l'arrivée des observateur-trice-s internationaux-ales. La Belgique exigea la constitution d'une commission d'enquête internationale⁵⁸. Aujourd'hui encore, le bilan de cette expédition, dénommée « *opération lititi-Mboka* » n'est toujours pas élucidé complètement. Les sources qui ont pu documenter l'évènement ne conduisent pas aux mêmes conclusions. Certaines d'entre elles font état de 50 morts, d'autres de 500⁵⁹.

Ces événements furent marquants pour la coopération entre les deux pays. La Belgique dès lors constitue progressivement comme ligne rouge dans sa conduite politique avec ses anciennes colonies, l'exigence du respect des droits humains.

Bien que la protestation de la diplomatie belge face à ce massacre ait été complètement légitime, celle-ci aboutit à la rupture totale des relations avec la région du monde qu'elle connaît le mieux. Ce choix humaniste est évidemment conforme à l'éthique que la Belgique a voulu s'assigner. Cette ambition engage notamment à pouvoir défendre les droits de la personne à travers le monde, même au-delà de ses frontières, à travers la compétence universelle⁶⁰. Certain-e-s pourraient soulever que cela impliquerait toutefois, au préalable, « *que la Belgique balaye devant sa porte en réexaminant son passé colonial, sous peine de perdre toute crédibilité* »⁶¹.

Depuis lors, les relations de coopération entre la Belgique et ses anciennes colonies oscillent en dents de scie, entre les pressions diplomatiques, les interférences et le dialogue. Ainsi, beaucoup de ruptures et

reprises de contacts eurent lieu. Le respect des droits humains, tout autant que les enjeux de bonne gouvernance, semblent actuellement toujours servir de balises pour la diplomatie belge.

Mouvements anticoloniaux et actions parlementaires

Les protestations antiracistes déclenchées en Belgique à la suite du meurtre de Georges Floyd le 25 mai 2020 (aux États-Unis) et le mouvement « *Black Lives Matter* »⁶² ont rassemblé plusieurs milliers de personnes à Bruxelles, ainsi qu'à travers le monde. En Belgique, ces évènements ont fait réapparaître la question coloniale sur la place publique.

De nombreuses organisations de la société civile, dont celles de diasporas, ont alors emboîté le pas en exigeant du gouvernement l'examen approfondi du passé colonial belge et de ses conséquences. Ces mouvements ont contribué à mettre l'enjeu de la mémoire coloniale sur la table en ouvrant des débats et discussions⁶³ dans différentes institutions, comme au sein des universités belges. Des

conférences et études telles que celle du *Groupe de travail interuniversitaire passé colonial* ont notamment eu lieu⁶⁴.

Le 17 juin 2020, le Parlement fédéral belge actait la création d'une Commission parlementaire spéciale⁶⁵: « *La Commission spéciale chargée d'examiner l'État indépendant du Congo (1885-1908) et le passé colonial de la Belgique au Congo (1908-1960), au Rwanda et au Burundi (1919-1962)* »⁶⁶. Cette commission est le fruit de la dynamique populaire interne à la Belgique, mais fait également écho aux interpellations de l'ONU. En effet, le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine du Conseil des droits de l'homme des Nations unies déclarait, lors de sa visite officielle, de février 2019, en

-
- 52 Rosoux, Valérie-Barbara, and Stéphanie Planche. *Passé colonial et politique étrangère de la Belgique*, Studia Diplomatica, vol. 62, 2009, pp. 133–55
- 53 Valérie Rosoux, *Controverse : Belgique et la diplomatie « éthique » : forces et limites d'une image*, Esprit, décembre 2001
- 54 Émile Bruylant, *Cobalt blues, la sape d'un géant*, Racine, 2021
- 55 Claude Roosens, *Belgique-Zaïre : la grande crise*, in *op-cit*, pp 135
- 56 Sauf en ce qui concerne les recours aux massacres ethniques.
- 57 Rwanda en 1959, entre 1990-1994 ; Burundi en 1972 et 1993
- 58 RTBF, 'RDC, il y a 30 ans, le drame des étudiants de Lubumbashi provoquait une crise entre Zaïre et Belgique', 17 mai 2020
- 59 Stephan Smith, *RDC – Nuit du 11 au 12 mai 1990 : massacre d'étudiants à Lubumbashi*, page web « Excelafrica », 03 février 2011
- 60 La compétence universelle est l'aptitude pour l'État belge de pouvoir poursuivre l'auteur d'un crime perpétré à l'étranger en dehors de ses frontières. L'article 12bis du Titre préliminaire du Code de procédure pénale.
- 61 Gillet, F., *Contrepoint. L'histoire coloniale en débat : examen d'une Belgique en repentir*, Revue Mouvements, N° 51, 2017, p71
- 62 blacklivesmatter.com
- 63 Le Soir (quotidien belge), les Universités Belges s'engagent sur le chemin de la décolonisation, article, 27 octobre 2021
- 64 Rapport du groupe de travail interuniversitaire « Passé colonial » par Goddeeris Idesbald, Gijss Anne-Sophie, Landmeters Romain, Dujardin Vincent et al., *Les universités belges et leur gestion du passé colonial*, Conseil des Recteurs Francophones & Vlaamse Interuniversitaire Road, Bruxelles, 2021
- 65 Commission « Passé Colonial, Chambre de représentants de Belgique, 17 juillet 2020 (Doc 55 1462/001)
- 66 Alejandra Mejia, *De la nécessité de penser le passé colonial belge en Afrique centrale, analyse Justice et Paix*, 18 décembre 2018

Belgique : « *les Belges doivent confronter et reconnaître le rôle du roi Léopold II et de la Belgique dans la colonisation et son impact à long terme sur la Belgique et l'Afrique* »⁶⁷. L'instance recommandait également à la Belgique de reconnaître toutes les facettes de son passé colonial et d'intégrer celles-ci dans les cours d'histoire des écoles.

Le 30 juin 2020, à l'occasion du 60^e anniversaire de l'indépendance de la RD Congo, le Roi Philippe a exprimé, à travers une lettre officielle, ses « *plus profonds regrets pour les actes de violence et discriminations commis à l'époque de l'État indépendant du Congo* »⁶⁸. Le courrier fait également référence à un « *partenariat privilégié* » entre la Belgique et l'Afrique centrale, qui y est défini comme un « *atout* » pour les relations futures. Cette lettre du Roi Philippe appelle la Belgique à assumer son histoire et « *à sortir du déni* ».

Le 26 octobre 2021, le comité d'experts mandaté par le Parlement pour élucider le passé colonial de la Belgique a rendu son rapport et ses conclusions⁶⁹. En formulant des recommandations précises à l'État belge, celui-ci constitue une sorte d'outil méthodologique qui offre des balises pour aborder et affronter de façon ouverte et transparente le passé colonial belge.

Selon l'historien Dibwe Dia Mwembu, les critiques et analyses, d'où qu'elles proviennent, doivent être orientées vers une relation juste entre les parties : « *qu'elles soient d'origine propagandiste (conçue par le colon) ou culpabilisante (basées sur des plaintes et regrets des peuples autochtones expliquant tout ce qui ne marche pas comme conséquence de la colonisation)* [les critiques doivent] mener vers un dialogue franc, égalitariste et équitable »⁷⁰.

En dépit de la distance qui sépare l'Afrique centrale et la Belgique, les habitant·e·s du Congo belge et du Rwanda-Urundi furent un jour « *citoyen·ne·s belges* », du moins pendant une période déterminée. Aussi lointains géographiquement que cela puisse paraître, on comprend davantage l'ampleur des compénétrations, ainsi que le degré d'affinité particulier qui peut perdurer entre ces peuples, gage d'un avenir potentiellement marqué par les intérêts réciproques.

Lettre du Roi Philippe au Président de la République démocratique du Congo

« En ce soixantième anniversaire de l'indépendance de la République démocratique du Congo, je tiens à vous adresser ainsi qu'au peuple congolais mes vœux les plus chaleureux.

Cet anniversaire est l'occasion de renouveler nos sentiments d'amitié profonde et de nous réjouir de la coopération intense qui existe entre nos deux pays dans tant de domaines, et notamment dans le domaine médical qui nous mobilise en cette période de pandémie. La crise sanitaire nous frappe au milieu d'autres préoccupations. Le partenariat privilégié entre la Belgique et le Congo

L'histoire commune ainsi partagée, on l'a vu, constitue ce riche capital pouvant permettre de renouveler potentiellement les fondements des relations futures entre la Belgique et l'Afrique centrale. Ces relations, selon nos analyses, dépassent toutes les limites classiques du droit international. Leur caractère *sui generis* laisse présager de l'existence des rapports particuliers et difficiles à cerner avec les seules lunettes du droit international ou de la diplomatie politique.

Pour compléter cette analyse des relations entre la Belgique et ses anciennes colonies, il est indispensable de poser notre regard sur l'évolution de la Coopération belge au développement, héritière de ce passé colonial et catalyseur des relations diplomatiques.

est un atout pour y faire face. En ce jour de fête nationale, je souhaite réaffirmer notre engagement à vos côtés.

Pour renforcer davantage nos liens et développer une amitié encore plus féconde, il faut pouvoir se parler de notre longue histoire commune en toute vérité et en toute sérénité.

Notre histoire est faite de réalisations communes, mais a aussi connu des épisodes douloureux. À l'époque de l'État indépendant du Congo, des actes de violence et de cruauté ont été commis, qui pèsent encore sur notre mémoire collective. La période coloniale qui a suivi a également causé des souffrances et des humiliations. Je tiens à exprimer mes plus profonds regrets pour ces blessures du passé dont la douleur est aujourd'hui ravivée par les discriminations encore trop présentes dans nos sociétés. Je continuerai à

combattre toutes les formes de racisme. J'encourage la réflexion qui est entamée par notre parlement afin que notre mémoire soit définitivement pacifiée.

Les défis mondiaux demandent que nous regardions vers l'avenir dans un esprit de coopération et de respect mutuel. Le combat pour la dignité humaine et pour le développement durable requiert d'unir nos forces. C'est cette ambition que je formule pour nos deux pays et pour nos deux continents, africain et européen.

Les circonstances actuelles ne permettent malheureusement pas de me rendre dans votre beau pays, que j'aimerais tant mieux connaître. J'espère que j'en aurai bientôt l'opportunité ».

67 HCDH, *Déclaration aux médias du Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance Africaine sur les conclusions de sa visite officielle en Belgique du 4 au 11 février 2019*, point 14. (ohchr.org)

68 Voir la lettre infra

69 Chambre des Représentants de Belgique, *Rapport des Experts, commission « Passé colonial »*, 26 octobre 2021, (Doc 55 1462/002)

70 Donatien DIBWE DIA MWEMBU, *Le Congo colonial et postcolonial dans la mémoire populaire*, Revue nouvelle, n° 1-2/ janvier-février. 2005

CHAPITRE 2

REGARD SUR LA COOPÉRATION BELGE EN AFRIQUE CENTRALE

Le pouvoir de l'ancienne métropole

L'aide publique au développement (APD⁷¹) est au cœur des relations internationales depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Celle-ci évolue encore au gré des paradigmes du moment et dépend de l'intensité des liens entre pays donateurs et pays bénéficiaires. Elle se renforce, décroît ou reste constante selon les circonstances et intérêts qui animent les acteurs. Elle peut intervenir de manière directe (unilatéralement) d'un État vers un autre ; à travers la coopération bilatérale ; multilatérale ou indirectement via les ONG, les institutions universitaires et scientifiques, etc.

À travers l'APD, l'influence des anciennes métropoles ne cesse de planer sur les anciennes colonies. Ainsi par exemple, l'aide britannique sera accordée préférentiellement aux pays du Commonwealth⁷², celle de la France orientée principalement vers

les pays de la zone CFA⁷³ et la coopération internationale belge vers l'Afrique centrale (limitée ici à ses anciennes colonies).

La Belgique est reconnue au sein du Comité d'aide au développement (CAD⁷⁴) comme un pays fervent défenseur des états *moins avancés et fragiles*. Pourtant, l'APD belge baisse depuis plus d'une décennie et se situe aujourd'hui autour de 0,4% du RNB (Revenu National Brut), largement inférieure à l'objectif de 0,7% qu'elle s'est librement fixée⁷⁵. L'Afrique des Grands Lacs vient en tête de liste des destinataires de l'APD belge ; et les trois pays au centre de cette étude sont classés dans la liste des États fragiles de l'OCDE.

En RD Congo, par exemple, la Belgique appuie le secteur de l'enseignement technique et la formation professionnelle, l'agriculture, le développement rural et le secteur de la

santé. Au Rwanda, elle offre un appui à la santé, l'énergie et la décentralisation. Elle soutient au Burundi, la santé, l'éducation et d'autres secteurs transversaux dont la bonne gouvernance, l'environnement et le secteur des Droits Humains.

L'APD reste importante dans ces pays, par exemple au Rwanda, 40% de son budget national ont été couverts par la solidarité internationale⁷⁶. Au Burundi, l'APD couvre

45,4% du budget national⁷⁷. Ceci nous montre dans quelle proportion l'impact de la solidarité internationale peut influencer sur la vie des populations de la région des Grands Lacs. L'influence, ainsi que l'impact du soutien belge dans cette région se diluent avec le temps, car entrent en concurrence avec d'autres acteurs internationaux tels que la Chine, les États-Unis, la Russie ...

De l'APD belge : la balise des droits humains et de l'éthique

La coopération belge avec ses anciennes colonies a évolué en fonction de l'aménagement des plans stratégiques⁷⁸. Elle dépend désormais en grande partie du changement de la situation particulière de chaque partenaire⁷⁹. Comme on a dû l'observer, en période de morosité des relations, ou de signes évidents de mauvaise gouvernance ; des ruptures brusques des relations bilatérales ont été enregistrées. Ces situations peuvent entacher la durabilité des

projets, car l'APD doit nécessairement s'inscrire dans une perspective à long terme pour être efficace⁸⁰. Avant qu'un nouveau cycle d'objectifs ne soit lancé et que des sommes supplémentaires toujours très importantes soient versées au titre de l'APD, il semble important de s'interroger sur l'efficacité de cette aide, laquelle dépend non seulement de l'efficacité des bailleurs de fonds, mais aussi de celle des bénéficiaires. Ceci peut donc être replacé dans un contexte plus

71 Concept classique qui est de moins en moins utilisé aujourd'hui. Il est remplacé par « coopération Internationale ».

72 Le *Commonwealth of nation* est le nom depuis 1947 de l'association d'anciennes colonies (ou protectorats) de l'empire britannique

73 Pays de la Communauté Financière africaine composée du Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale, le Tchad, le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Signifiait lors de sa création le 26 décembre 1945 « franc des Colonies Françaises d'Afrique »

74 Le Comité d'aide au développement a été créé au sein de l'OCDE par résolution ministérielle le 23 juillet 1961. Un forum international unique, le CAD réunit quelques plus grands fournisseurs de l'aide, y inclus ses 30 membres. La Banque mondiale, le Fonds Monétaire International et le Programme des Nations Unies pour le développement sont des observateurs.

75 L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une motion réclamant aux pays « riches » d'affecter 1% de leur revenu national à l'aide au développement. On retrouve cette demande lors de la Première Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) de 1964. La CNUCED s'est réunie à Genève du 23 mars au 16 juin 1964. C'était la première grande conférence nord-sud consacrée aux questions du développement.

76 Jeremy Révillon, *Le Rwanda un modèle économique ?* Observatoire des grands lacs en Afrique, Note N°3, 2013

77 Analyse budgétaire : Santé, Unicef Burundi, 2019-2020

78 Notes stratégiques | Federal Public Service Foreign Affairs (belgium.be)

79 Pierre Boisselet, *Aide internationale : le Rwanda peut couper le cordon ?* Revue Jeune Afrique Economie, 26 juin 2012

80 Gérard Perroulaz, *Le rôle des ONG dans la politique de développement : forces et limites, légitimité et contrôle*, annuaire suisse de politique de développement, 2004

large de recherche d'efficacité des politiques publiques. En effet, dans la mesure où les problèmes de mise en œuvre de réformes ou de changements de politiques publiques, même s'ils sont souvent plus aigus dans les pays en développement, peuvent tout à fait être présents également dans les pays développés. Des leçons provenant de l'APD pourraient ainsi sûrement être tirées pour les politiques publiques dans les pays développés. Une meilleure efficacité de l'APD peut probablement aussi contribuer à une meilleure efficacité des politiques publiques dans leur ensemble.

En tout état de cause, *les critiques de l'aide au développement et des banques de développement, et notamment de la Banque mondiale, tournent autour de quelques thèmes comme la « dictature des experts », la collusion avec les gouvernants, mais aussi le faible impact de l'aide publique sur le développement* »⁸¹. Ainsi, *Dambisa Moyo*, dans son livre au titre évocateur *Dead aid : Why aid is not working and how there is another way for Africa* (2009), remarque que « *les pays qui ont connu une phase de développement dans les dernières décennies – que ce soit en Europe, en Amérique ou en Asie – doivent leurs bonnes performances économiques non à l'aide extérieure, mais à leur capacité à créer des richesses. Et elle ajoute que l'aide ne fait souvent que renforcer les dictateurs et créer des rentes* »⁸².

Ces critiques sont légitimes dans certaines circonstances où, au lieu de favoriser le développement escompté, l'aide favoriserait la pérennisation des dictateurs au pouvoir. Elles deviennent malheureusement fatales lorsque les bénéficiaires en pâtissent. C'est le cas par exemple des ménages, où les femmes voient leur situation s'empirer, des communautés locales privées d'infrastructures ou

des organisations de la société civile n'ont plus les moyens pour jouer leur rôle dans la gouvernance et la démocratie.

Notons néanmoins que ces critiques de l'APD en général n'évaluent aucunement les améliorations en termes notamment d'accès aux soins de santé, de nutrition, d'infrastructures d'utilité publique, dans le domaine éducatif et de renforcement de la société civile. Ces derniers se muent souvent en victimes « collatérales » lorsque l'aide est détournée de son objectif premier ou dans les cas de rupture du dialogue politique intervenu pour donner suite aux protestations des pays partenaires relatives au non-respect des droits humains par les autorités gouvernementales des pays bénéficiaires.

En Belgique, l'État a voulu se doter progressivement de balises pour objectiver la pertinence de poursuivre la coopération. Aujourd'hui, les droits humains sont devenus progressivement une balise incontournable pour la coopération belge. Cela a impliqué en certaines occasions des situations de blocage, voire d'arrêt complet de collaboration.

Nous pouvons citer notamment la période du génocide de 1994 au Rwanda (avec l'assassinat le 07 avril de 10 paracommandos belges) et la rupture de la coopération militaire belge qui avait été suspendue lorsque celui-ci avait été mis en accusation pour sa participation éventuelle au soutien de la rébellion dans l'Est de la RD Congo en 2004.

En 2015 les relations bilatérales ont été aussi rompues avec le Burundi⁸³ pour « non-respect » du nombre maximum de mandats à la présidence de la République par Pierre Nkurunziza. Cela a également été à la base du *coup de froid diplomatique*⁸⁴ avec RD Congo en 2016⁸⁵ pour motif de graves

violations de droits humains. Le plus souvent, ce sont les ONG qui ont dû prendre le relais pour assurer la continuité de certains projets à caractère urgent.

Face à cette réalité, comment dès lors garantir la nécessaire continuité des actions concertées de solidarité ? Via la société civile directement ? Via des organisations de la

société civile (OSC) locales qui seraient éventuellement demandeuses ? Faudra-t-il évidemment analyser le risque préalable et éviter ainsi de les mettre en porte-à-faux à l'égard de leurs autorités politiques. Serait-il nécessaire de trouver d'autres canaux pour assurer la durabilité ?

La place des aides directes des diasporas : la rémittence

Dans le financement des pays en développement, un phénomène prend de plus en plus de poids, la « rémittence ». Elle est différente de l'APD et suppose « l'envoi de fonds de particulier à particulier, sous forme d'aide directe, effectué par les personnes diaspora vers leurs pays d'origine ». Selon plusieurs études, dont le rapport de la Banque mondiale cité plus-bas, la proportion des transferts monétaires des personnes de la diaspora vers leur pays d'origine a vertigineusement augmenté ces dernières années.

La Banque mondiale estime que *les envois de fonds officiellement enregistrés vers les pays à revenu faible et intermédiaire ont atteint 529 milliards de dollars en 2018* ⁸⁶. Une progression d'environ 10% chaque année est projetée.

Selon la Banque mondiale, en 2018, le transfert des diasporas à travers le monde s'élevait à 548 milliards ; dont 46 milliards pour la diaspora de l'Afrique subsaharienne. La part des revenus gagnés et rapatriés par les migrants de l'étranger vers leur pays d'origine a atteint 51 milliards de dollars en 2020⁸⁷. Ces fonds officiellement enregistrés vers les pays à revenu faible et intermédiaire devraient augmenter de 4.2% et atteindre 630 milliards de dollars en 2022.⁸⁸

Ceci placerait donc les diasporas parmi les grands acteurs du développement et pourrait dans l'avenir impacter le rapport entre les pays donateurs et bénéficiaires, ainsi que - à terme - la connotation même de l'APD.

81 Gaël Raballand, *Peut-on rendre l'Aide publique au développement plus efficace ?* Revue française d'administration publique, 2015/3 (N°55) pp 779-791

82 Dambisa Moyo, *Dead aid: Why aid is not working and how there is another way for Africa*, Farar, Straus and Giroux, New York, 2009

83 RFI, 10 octobre 2015, *Imbroglia diplomatique entre le Burundi et la Belgique*

84 France24, 06 février 2018, *coup de froid diplomatique entre Kinshasa et Bruxelles*

85 RFI, 10 décembre 2018, *RDC : l'UE maintient ses sanctions contre des personnalités congolaises*

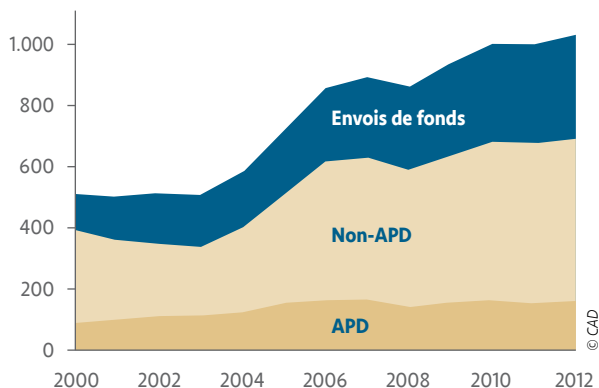
86 Banque Mondiale, fiche sur la migration et le développement N°31, « *record high remittances sent globally in 2018* », Washington, 08 avril 2019

87 World Bank (2019-Avril), *Migration and Remittances: Recent Developments and Outlook*, Migration and Development Brief 31

88 Banque Mondiale, *A war in a pandemic: implication of the Ukraine crisis and Covid-19 on global governance of migration and remittance flows*, Migration et développement Brief 36, Knomad, Washington, 11 mai 2022

Les envois de fonds permettent de réaliser les ODD. Ainsi il se fait sentir, au niveau des ménages, un impact socioéconomique positif sur les familles (ODD1-6). Au niveau communautaire, l'inclusion financière ainsi soutenue atténue l'impact négatif résultant des changements climatiques (ODD 7, 8, 10 et 12 et 13).

Et au niveau national, ces flux favorisent la collaboration entre les secteurs impliqués dans les envois des fonds (ODD 17). Cet apport des personnes de la diaspora intéresse de plus en plus l'opinion publique, atteignant désormais presque le triple de l'enveloppe globale dédiée à l'APD.



Les rémittences, une aide considérable ?

Un-e Congolais-e vivant en Belgique envoie en moyenne 2400 € en RD Congo chaque année. Les transferts de fonds sont utilisés avant tout pour répondre à des besoins de financement de la vie courante. Les deux tiers servent ainsi à l'achat de biens de consommation, souvent alimentaires, et au paiement des frais de scolarité et de santé. Mais si cette ressource répond à de vrais problèmes du quotidien, elle ne vient pas vraiment irriguer les circuits formels de production et de création de richesse. Les paysans, les patrons de PME ou les artisan-e-s n'en profitent guère.

Ces aides directes devenant de plus en plus considérables intéressent les économistes. Le montant des transferts de fonds des travailleurs émigrés en Belgique vers les pays non européens s'élevait à environ 394 millions d'euros en 2010.

Les migrant-e-s vivant en Belgique qui, dans leur ensemble, envoient le plus de fonds à leurs proches restés au pays sont, par ordre d'importance, originaires du Maroc, de la Turquie et en troisième position, de la République démocratique du Congo⁸⁹.

La coopération internationale évolue, logiquement, avec les contextes sociopolitiques qui l'accompagnent.

Cela pourrait être l'effet de l'avènement des NTIC⁹⁰ et de la Fintech⁹¹ qui permettent une nette reconfiguration du paysage des flux monétaires. Les transferts directs effectués par les personnes de la diaspora, de types purement « sociaux » ou de subsistance se transforment en *flux d'investissement*.

Certains pays comme le Rwanda notamment y ont consacré un intérêt particulier. En août 2012, le gouvernement rwandais a mis sur pied le *fonds Agaciro*⁹², un « fonds solidaire » dont le but serait d'affranchir le Rwanda de l'aide étrangère et d'autofinancer son développement. Ce fonds est géré par le ministère des Finances. Les contributions

ont atteint 30,2 millions de dollars,⁹³ mais le gouvernement n'a pas encore décidé de la manière dont les fonds seront utilisés.

Les diasporas congolaise, rwandaise et burundaise en Belgique participent de manière active à la politique de développement de leurs pays. Ils se constituent aussi en pourvoyeurs de fonds, soit par des aides directes en faveur de proches restés au pays, soit encore par la création de startup, petites entreprises, etc. *Ils sont alors devenus ; sur des questions telles que le genre, l'écologie, les libertés publiques ... ; des véritables protagonistes du développement. Ils influencent voire servent de vecteurs de nouvelles cultures et valeurs mondiales et humanistes*⁹⁴ (...).

De la solidarité internationale de la Belgique en Afrique centrale

Globalement, on peut estimer que l'APD est efficace, dans une certaine mesure, pour contribuer au développement socioéconomique dans les pays pauvres. L'Université des Nations Unies a publié une étude qui corrobore ces dires. Selon celle-ci, sur la période 1970-2007, un *flux moyen annuel de 25 dollars d'aide par habitant dans les pays*

*bénéficiaires aurait permis une diminution de la pauvreté de 6,5 %, un accroissement des investissements de 1,5 %, du taux de croissance du PIB de 0,5 % et de l'espérance de vie de 1,3 ans et le taux moyen de scolarisation de 0,4 an dans les pays en développement bénéficiaires*⁹⁵.

89 Patrick B.B., la diaspora belgo-congolaise et la coopération au développement, analyse CJP, septembre 2019

90 NTIC : Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication

91 Fintech est une abréviation combinant les termes *financier* et *technologies* ou technologies financières. Le domaine de la FinTech au sens large regroupe l'ensemble des sociétés mettant en œuvre des solutions innovantes visant à améliorer ou repenser le secteur financier.

92 Journal en ligne Jambonews, qu'est-ce que le fonds de développement Agaciro ? 28 janvier 2013

93 Site web de Agaciro

94 Balemba B. Patrick, *La diaspora belgo-congolaise et la coopération belge au développement : une relation en dent de scie ?* Commission Justice et Paix Belgique, analyse, 26 septembre 2019

95 Université des Nations Unies, *Étude d'impact sur la coopération au développement, 1970-2007*

AIDE AU DÉVELOPPEMENT
L'AIDE FONCTIONNE

-6.5%
 DE PAUVRETÉ
 EN MOINS



+0.5%
 DE CROISSANCE
 EN PLUS



+1.3
 ANNÉE D'ESPÉRANCE
 DE VIE EN PLUS



POUR 25 DOLLARS D'AIDE PAR HABITANT
 ENTRE 1970 ET 2007
 SOURCE UNU - WIDER

CNCD⁹⁶
11.11.11

© CNCD 11.11.11

Cependant, il est pertinent de s'interroger sur la perpétuation de ces coopérations. En parcourant le site d'Enabel (l'agence belge de développement), on peut s'apercevoir d'un certain paradoxe : d'une part, il est mis en avant que la Belgique coopère avec le Burundi depuis plus de 50 ans et d'autre part que ce dernier est un des États les plus pauvres au monde. L'indice de développement humain burundais, établi par l'ONU, est parmi les plus faibles au monde.

La Belgique fait figure de bon élève quant à la marge de manœuvre qu'elle laisse à ses bénéficiaires, car la majeure partie de l'aide belge est donc dite « déliée »⁹⁷. Contrairement à l'aide américaine, par exemple, qui reste partiellement *liée* aux intérêts commerciaux américains. *C'est le prix à payer pour avoir l'accord du Congrès des États-Unis* disait Hillary Clinton au sommet des investisseurs à Busan⁹⁸. Un tiers de l'aide américaine reste donc en-

core lié. Dans ce cas, le pays bénéficiaire peut être obligé, par exemple, de ne faire exclusivement appel, qu'à une entreprise du pays donateur pour la fourniture de biens et services.

En 2011, lors du 4^e forum sur l'efficacité de l'aide au développement à Busan, 160 pays et 46 organisations internationales se sont accordés pour créer un *forum multiacteurs*, dont l'objectif serait d'assurer l'efficacité maximale de la coopération internationale. C'est ainsi qu'est né le « *Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement* », avec pour mission de contrôler la mise en œuvre des quatre principes de l'efficacité du développement approuvés à Busan : (1) l'appropriation des priorités de développement par les pays en développement ; (2) l'orientation vers les résultats ; (3) des partenariats inclusifs ; (4) la transparence et la responsabilité mutuelles⁹⁹.

Aujourd'hui, le Partenariat mondial rassemble les pays en développement, les pays donateurs et d'autres organisations du monde entier, dont le PNUD, l'OCDE¹⁰⁰, ainsi que les organisations de la société civile. Selon le dernier rapport du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, l'alignement des objectifs des projets de développement sur les priorités de pays bénéficiaires s'est détérioré¹⁰¹.

Cependant, la solidarité internationale est censée respecter plusieurs critères, notamment l'alignement, l'appropriation et l'utilisation des systèmes nationaux des pays partenaires. En d'autres termes, la coopération doit être cohérente et s'aligner avec les besoins, objectifs et intérêts des partenaires, et plus encore ceux des populations locales. Elle doit aussi prendre soin d'utiliser au maximum les outils (tels que les systèmes de gestion et de suivi) des pays partenaires, avec pour objectif le renforcement des capacités et la durabilité des actions mises en place.

« Ces indicateurs ont tendance à diminuer ces dernières années dans le cas de la Belgique »¹⁰². Par conséquent, il est nécessaire que la coopération gouvernementale belge veille à inclure les partenaires (et leurs outils) depuis la conception du plan stratégique, et ce, jusqu'à la réalisation des programmes de développement.

On peut se questionner sur les finalités de la coopération au développement. Elle vise, grâce à la solidarité internationale, à contribuer à la création d'un monde où tous les pays ont atteint un niveau de développement satisfaisant. Les situations d'instabilité étant multifactorielles, il faut le reconnaître, la Coopération au développement ne peut pas résoudre tous les problèmes à elle seule et il faut, par ailleurs, agir sur le reste des causes profondes de ces instabilités/appauvrissement (notamment par le renforcement de la société civile, une meilleure traçabilité des ressources naturelles, etc.)

Quoi qu'il en soit, même si les mécanismes actuels doivent être remis en question, le rapport de pouvoir entre la Belgique en tant que pays bailleur et les trois pays africains est déséquilibré. « *Bien que les actions menées le soient au nom de la solidarité internationale et que les pays bailleurs semblent vouloir s'engager à intégrer les exigences et priorités de leurs partenaires, le système mondial, tarde à surmonter toutes ses faiblesses et ses limites, comme le démontre notamment l'indicateur d'alignement* »¹⁰³.

96 CNCD, rapport sur l'aide belge au développement, 2020

97 Elle n'est pas assortie d'aucune conditionnalité de l'achat de matériels, fournitures, ... auprès de l'industrie du pays donateur.

98 Déclaration au 4^e sommet 1

99 Forum sur l'efficacité de l'aide de Busan (Coré), 20 novembre au 1^{er} décembre 2011

100 Respectivement, le *Programme des Nations unies pour le développement et l'Organisation de Coopération et de Développement économiques*.

101 A. Van Haute, *une coopération au développement moins efficace*, analyse CNCD, 2019

102 CNCD, *Rapport 2021 sur l'aide belge au développement : Coopérer pour la reconstruction post-Covid*. Bruxelles, 2021, p.32

103 CNCD, *Ibid.*

CHAPITRE 3

DES LIENS HUMAINS ET FRATERNELS

Les afrodescendant·e·s comme protagonistes de développement

En 2008, on ne comptait que quelque 16 132 ressortissant·e·s congolais·e·s en Belgique aux côtés de 25 000 autres devenu·e·s Belges selon « *l'étude de la migration congolaise et de son impact sur la présence congolaise en Belgique* »¹⁰⁴. La quasi-totalité des afrodescendant·e·s venus en Belgique était des étudiant·e·s en post baccalauréat. En 2018, 10 années après, près de 85 000 Congolais·e·s Rwandais·e·s et Burundais·e·s résidaient en Belgique. Leur nombre a alors augmenté progressivement jusqu'à aujourd'hui.

La participation à la vie citoyenne, politique et économique des diasporas est de plus en plus reconnue par les gouvernements des pays d'origine selon l'Agence française de Développement (AFD). Au Royaume du Maroc par exemple, les Marocain·e·s de la

diaspora sont reconnu·e·s par les autorités marocaines comme étant la treizième province du royaume.

L'apport de la diaspora comme actrice et interlocutrice du développement est ainsi essentiel dans tous les domaines, que ce soit dans leur pays d'origine ou dans celui d'accueil. Pour notre recherche, l'accent est mis sur le partenariat, sur le travail concerté d'historien·ne·s qui contribuerait par la libre expression à l'œuvre de vérité, la justice historique et la responsabilité historique. Beaucoup d'historiens et historiennes afrodescendant·e·s, par exemple, ont ainsi été intégré·e·s dans la commission d'experts chargés d'évaluer les responsabilités éventuelles de la Belgique dans son passé colonial. Leur présence se fait sentir également dans les domaines de plus en

plus diversifiés notamment dans la culture (musique, art...), la politique et le sport. Notons enfin que de nombreux·ses opposant·e·s politiques de la région, défenseurs des droits humains et journalistes s'exilent de préférence en Belgique.

Historiquement, les premières migrations de la région des Grands Lacs vers la Belgique sont intervenues entre 1946 et 1974 et concernaient en grande partie des étudiant·e·s. L'arrivée des touristes et de commerçant·e·s n'a eu lieu que plus tard : on ne parlera de migrations économiques pour les Congolais·e·s qu'après les années 80.

La migration, *préalablement effectuée pour effectuer des études supérieures (durant les années 60 et jusqu'aux années 80) aboutissait souvent au retour en famille à la fin des études. À partir des années 90, cette logique semble avoir considérablement évolué vers une migration de longue durée, principalement effectuée par des femmes et des personnes avancées en âge*¹⁰⁵.

Coup d'œil sur le métissage pendant la colonisation

La question autour des enfants métis issus des anciennes colonies belges est récemment revenue sur le devant de la scène politique et médiatique. En juin 2020, cinq femmes métisses belges ont assigné l'État en justice pour les délits perpétrés à leur égard ainsi qu'à l'égard de milliers d'autres métis·se·s né·e·s durant la période coloniale, d'une mère noire et d'un père colon blanc¹⁰⁶. Elles ont dénoncé ces atrocités en les qualifiant de « crime contre l'humanité » tout en demandant réparation à l'État belge.

Avant de revenir sur les conclusions de cette épisode judiciaire, revenons sur l'histoire des personnes métisses et la ségrégation raciale subie par celles-ci de la part des autorités coloniales belges au Congo et au Ruanda-Urundi.

Pendant la période coloniale, de nombreux enfants métis sont nés, en majeure partie, de relations affectives, de concubinage ou de viols entre un homme blanc, agent de l'État belge et une femme noire congolaise, rwandaise ou burundaise. À l'époque, ces enfants étaient appelés « mulâtres », dérivé du terme « mulet »¹⁰⁷. Dans la majorité des cas, ces enfants mulâtres furent arrachés à leur mère, abandonnés par leur père et envoyés dans des internats scolaires pour mulâtres. Par exemple, l'institution catholique de « Save » au Rwanda était l'un des plus grands, et sans doute le plus connu des pensionnats pour mineurs mulâtres des territoires sous domination belge.

104 Schoonvane Q., *Étude de la migration congolaise et de son impact sur la présence congolaise en Belgique : analyse sur des principales données démographiques*, Groupe d'étude de démographie appliquée (UCL) et le centre pour l'égalité des chances et lutte contre le racisme, 1er juin 2010

105 Schoonvane Q., *Op. -Cit.*

106 RTBF, *cinq métisses assignent l'état belge en justice*, 14 octobre 2021

107 Annabel Maisin, *Les métis, ces enfants de nos anciennes colonies*, BePax, 2011

Sur demande de l'État colonial belge, ces enfants y recevaient une éducation donnée par les Sœurs employées par les missions religieuses. En revanche, l'État belge n'avait pas prévu un tel nombre de naissances d'enfants métis et les voyait comme une menace à l'identité blanche, considérée comme supérieure à celle des noir·e·s. En finançant ces pensionnats pour métisses, la Belgique cherchait à couper ces enfants du monde pour éviter qu'ils/elles se révoltent et portent atteinte à la hiérarchie établie et à la « race » blanche, aux européen·ne·s¹⁰⁸. Néanmoins, ni ces relations entre blancs et noires ni les naissances qui en furent issues ne sont encadrées par le droit belge. Une sorte de nébuleuse a longtemps couvert le statut et les droits des métis·se·s et de leurs mères, suscitant beaucoup de confusion (y compris lors de l'indépendance).

À partir de la fin des années 1950, ces enfants métis, considérés comme des orphelin·e·s ont été évacué·e·s vers la Belgique, dans l'objectif affirmé de vouloir protéger ceux-ci des soulèvements populaires qui ont accompagné les indépendances. Ils/elles devaient bénéficier de la nationalité belge et être placé·e·s sous la tutelle de parents adoptifs ou d'accueil à leur arrivée en métropole. Ce ne fut malheureusement pas systématiquement le cas pour tous·tes et plusieurs d'entre eux/elles terminèrent apatrides. De plus, aucune information sur ces évacuations n'aura été donnée aux mères restées aux pays et aucun contact avec elles ne fut organisé par la Belgique¹⁰⁹.

À l'heure actuelle, il est donc possible de définir cette évacuation des metis·se·s de la colonisation comme un « rapt » perpétré par l'État belge¹¹⁰, paradoxalement, opéré de manière tout à fait légale. Durant la période postcoloniale, cette histoire est restée profondément taboue et demeure encore aujourd'hui peu connue.

C'est seulement dans les années 2000 que cette question des metis·se·s a fait irruption dans le débat public belge. L'étude d'*Assumani Budagwa*, « *Noirs-Blancs, Métis – La Belgique et la ségrégation des Métis du Congo belge et Ruanda-Urundi (1908-1960)* »¹¹¹, sortie en 2014, a donné le premier éclairage sur cette histoire. En parallèle, plusieurs metis·se·s de Belgique se sont constitué·e·s en association et ont amené le débat devant les différents parlements et le Sénat belges. Le Parlement flamand a été le premier, en 2015, à reconnaître les adoptions forcées et peu de temps plus tard, la ségrégation et les enlèvements forcés subis par les metis·se·s de la colonisation. En 2017, c'est au tour du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de consacrer une résolution au cas des metis·se·s. La résolution, dite « Métis », admet la ségrégation, la politique d'adoptions forcées et pousse le gouvernement de la Fédération à ouvrir un accès aux archives¹¹².

Pour revenir à notre cas énoncé en début de section, la condamnation de l'État belge pour « *crime contre l'humanité* » va donc plus loin qu'une simple reconnaissance des actions entreprises par l'État belge à l'encontre de metis-se-s. Le 14 octobre 2021, les plaignantes demandaient au tribunal de Bruxelles que ces actes – ségrégation, adoptions et enlèvements forcés – soient reconnus comme des « *crimes contre l'humanité* » et demandant réparation pour celles et ceux-ci. Le tribunal civil de Bruxelles n'a finalement pas opté pour cette qualification, estimant que « *aussi inacceptables soient-ils, ces agissements, même illégaux, ne s'inscrivent pas dans une politique généralisée ou systématique, volontairement destructrice, qui caractérise notamment un crime contre l'humanité* »¹¹³.

Bien que ces cinq femmes métisses n'aient pas eu gain de cause, au mois de février 2022, le gouvernement leur a facilité l'obtention d'actes de naissance¹¹⁴. Cet exemple montre pertinemment bien combien cette démarche pourrait encore aller plus loin et s'inscrire dans une perspective globale de devoir de mémoire sur le passé colonial belge au Congo, au Rwanda et au Burundi.

« La politique étrangère de la Belgique (en Afrique Centrale) ne peut se comprendre sans la replacer dans une perspective historique » (Michel Liégeois)

108 Magazine Axelle, Les destins des metis-se-s de Belgique. Entre mémoires, racines et patries..., janvier 201x

109 Métis de Belgique, site officiel

110 Magazine Axelle, idem

111 Assumani Budagwa, Noirs-Blancs, Métis – La Belgique et la ségrégation des Métis du Congo belge et Ruanda-Urundi (1908-1960), Céroux-Mousty, 2014, 386p

112 Magazine Axelle, ibidem

113 RTBF, *la justice considère la ségrégation des enfants métis ne constituait pas un crime contre l'humanité*, article 8 décembre 2021

114 RTBF, *les enfants métis issus de la colonisation pourront avoir un acte de naissance belge*, article 14 février 2022

CHAPITRE 4

ÉQUILIBRER LES RELATIONS FUTURES

Un passé indéracinable

Comme nous pouvons le constater dans nos précédents chapitres, les liens qui existent encore entre ces pays sont pluriels. Longtemps, ils ont été façonnés par la colonisation. Aujourd'hui, les relations restent empreintes de déséquilibre. Après avoir tenu compte des spécificités du passé et de l'actualité des relations Belgique-Afrique des

Grands Lacs, attardons-nous sur un point plus prospectif. Quels rapports devraient être envisagés, à l'avenir, entre la Belgique et ses anciennes colonies ? Quelles sont les nécessités présentes afin d'aborder sereinement le futur ?

Pour donner une résonance aux voix et aux souhaits émis par les personnes

ayant participé à nos échanges et ceux des personnes interviewées, nous avons essayé de coupler ceux-ci avec les propositions et recommandations établies par les experts-e-s de la Commission spéciale constituée par le Parlement belge.

Le premier constat a été la reconnaissance, lors de chacune de nos activités, des liens qui unissent les quatre pays et leur population. Il y a toute une histoire partagée. Aussi douloureux soit-il pour certain-e-s, ce capital historique constitué ne peut être ignoré. Le passé nous suivra partout ! La présence des diasporas en Belgique est un fait de société qui s'est renforcé par le poids de l'histoire et par la coopération internationale entre l'État belge et leurs pays d'origine. Cela constitue une réalité sociale et humaine, mais aussi économique et politique. Un jeune adulte présent lors d'une table de discussion le



© Martin Dieu - CJP

résume par ces mots : « le passé nous suivra pour l'éternité, que ce soit pour la Belgique ou pour l'Afrique ». Aucune voix entendue

dans le processus de cette étude n'avait pour ambition vouloir couper totalement les ponts entre les quatre pays.

Panser le passé pour mieux penser le futur : aller au-delà des simples excuses

Le deuxième constat est qu'il y a « quelque chose à faire ». La situation telle qu'on la connaît aujourd'hui nécessite un changement structurel, ainsi que des actions concrètes à tous les niveaux. Celles-ci concernent à la fois l'État, la société civile et les citoyen-ne-s congolais, rwandais et burundais. Au vu du passé colonial, on peut parler de réparations, c'est-à-dire envisager des « actions visant à restituer matériellement ou symboliquement une chose, de la part d'une partie qui reconnaît sa responsabilité et s'engage à "réparer" »¹¹⁵. Elles impliquent nécessairement la reconnaissance de l'injustice elle-même.

La question des réparations a été abordée (lors de notre conférence-débat sur *les rapports de solidarité entre la Belgique et l'Afrique centrale* du 4 octobre 2021) par le professeur *Sentamba* qui a pu souligner la dimension symbolique de celles-ci. Elle a aussi été évoquée lors des réunions avec les volontaires, ainsi que lors de la discussion avec les jeunes. Pour ces derniers, ce sont les réparations morales qui semblent primordiales, telles que la reconnaissance de la vérité, l'annulation de la dette coloniale, le partage et/ou la restitution d'objets, d'archives ...

Comme le souligne le rapport de la Commission spéciale, un programme de réparations doit être compris comme un tout. Chaque action doit s'inscrire dans un cadre plus large. Par exemple, des excuses qui ne sont suivies d'aucune autre action ne sont pas suffisantes. Les réparations, bien qu'elles soient souvent entendues au sens juridique comme une indemnisation financière, doivent être, dans le cas qui nous préoccupe, comprises plus largement. Les réparations sont une réponse aux besoins et aux attentes exprimés par des victimes, passées et présentes, de la colonisation. *Elles devraient être basées sur une vision holistique réparatrice, orientée vers le futur, avec comme objectif principal le changement des relations et la construction d'un vivre ensemble au sein de la société belge et l'amélioration des relations entre la Belgique et la RDC, le Rwanda et le Burundi*¹¹⁶.

Sur les « *profonds regrets* » du roi Philippe¹¹⁷, une participante à notre table ronde les dénonce comme étant un simple « *statement* »¹¹⁸, elle critique le fait que ça « *n'a rien fait bouger* ». Cela reste - toujours selon cette participante - bien trop symbolique. Cette interprétation rejoint la remarque des experts de la Commission spéciale, se basant sur les travaux de *Pablo de Greiff*,

115 M. Urban Walker. *Truth telling as reparations*, 2010

116 Rapport de la Commission spéciale, p.480

117 La lettre du roi Philippe à Félix Tshisekedi » in La Libre, 30 juin 2020. Edition numérique.

118 Formule déclarative

qui nous renseignent sur les qualités que doit avoir le programme de réparations. Il doit être holistique, participatif, global dans le sens où ça inclut un maximum de faits cohérents (c'est-à-dire que les mesures doivent se renforcer l'une l'autre) et prendre en compte un maximum de personnes ¹¹⁹. Selon un autre jeune, « *les excuses doivent se traduire par des actes, par l'ouverture d'esprit,*

par une reconnaissance sociale ». Au cours de nos échanges, on peut remarquer que les propos du roi belge sont qualifiés de « *bon début* ». Comprenons que ça ne satisfait pas entièrement. Les plus informé-e-s ont également pu souligner leur espoir suscité par la dynamique lancée par le travail des experts soumis à la Commission spéciale.

Agir ensemble : les pistes d'actions

Pour pouvoir enseigner, communiquer, il faut pouvoir regarder et étudier le passé sans laisser de côté les pans les plus sombres. Lors de notre seconde conférence ¹²⁰, les intervenants avaient chacun partagé ce souhait : pouvoir explorer le passé sans tabou, sans ignorer les zones d'ombre. Lors d'une table de discussion avec de jeunes afrodescendant-e-s, une personne de l'équipe rappelait l'importance de *réécrire une histoire concertée*, pour éviter l'écueil de « *l'histoire des dominants* ».

Parallèlement, dans le monde académique belge, un groupe de travail interuniversitaire a été créé, à la demande des recteur-ice-s des onze universités belges, pour donner suite aux manifestations « *Black Lives Matter* » de juin 2020. Ce groupe avait pour but de se focaliser sur le rôle des universités dans la compréhension du passé colonial ¹²¹. Les expert-e-s de ce groupe ont appelé non seulement à plus de diversité à l'université, mais aussi ont conclu que la recherche dans cette filière devait être davantage financée. Par exemple, ils et elles prônent la création, en Belgique, d'un master interuniversitaire en études décoloniales ou postcoloniales (*Decolonial/postcolonial studies*), sur le même modèle que celui en étude de genre qui existe depuis quelques années. Ce groupe de travail

souligne que la Belgique a accumulé du retard en la matière, comparée aux pays voisins ¹²².

Les expert-e-s de la Commission spéciale ont pu recommander, pour leur part, la mise en place de mesures visant à approfondir des recherches et investigations sur l'exploitation économique durant la période coloniale. Elles/ils ont également préconisé de soutenir des projets de recherche sur l'hémisphère nord par des chercheurs d'Afrique centrale ou encore la facilitation d'accès aux archives belges ¹²³.

Afin d'aborder plus sereinement le futur, il est nécessaire d'investir deux éléments qui sont revenus régulièrement dans notre enquête. D'une part, le besoin de compréhension du passé colonial belge (la nécessité d'étudier, mais aussi de transmettre via l'enseignement), de l'autre, la reconnaissance des torts causés.



© Astrid N'Singa - CJP

Conférence-débat organisée par la Commission Justice et Paix au Forum Saint-Michel (04/10/2022)

Explorons d'abord la question de la compréhension de notre passé. L'histoire coloniale doit être enseignée, la majorité des personnes interrogées estiment que le belge moyen ne connaît pas assez le passé colonial belge. La revendication de l'enseignement du passé colonial dans le milieu scolaire est corroborée par l'étude sur les citoyens aux racines africaines ¹²⁴. Dans notre sondage réalisé avec les volontaires afrodescendants-e-s il est ressorti qu'à la question : « *quelles exigences pouvez-vous formuler à l'attention des citoyen-ne-s belges ?* » Des réponses telles que « *s'informer sur les méfaits de la colonisation* » ou « *s'intéresser au passé colonial* » reviennent fréquemment.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le remaniement du programme visant l'inclusion de l'histoire coloniale belge comme sujet à part entière dans les référentiels est en cours d'élaboration. Dans quelques années déjà, les élèves de deuxième et troisième secondaires étudieront en classe une partie du passé colonial belge ¹²⁵.

Une jeune présente lors d'une table ronde que nous avons organisée a pu exprimer son sentiment en ces termes : « *Les citoyen-ne-s belges qui sont blanc-hes n'aborderont nécessairement pas cette thématique de manière volontaire et spontanée, c'est pourquoi l'État, les médias ainsi que la société civile doivent jouer un rôle actif dans la transmission des*

connaissances et la reconnaissance de l'histoire coloniale belge ». Selon elle, la création d'évènements ou d'activités autour de ce sujet est nécessaire. Dans le rapport de la commission spéciale, s'appuyant sur les travaux de Pablo De Greiff, les experts soulignent que les expressions artistiques et créatives sont à encourager dans le cadre de réparations, par exemple lors d'une journée de commémoration nationale.

L'éducation, au sens large, au-delà du niveau scolaire, à l'histoire coloniale est *une des restaurations mémorielles comprises comme « garantie de non-répétition »*. Elle permet un changement de comportement afin de démanteler les racines des idées colonialistes et les éléments de racisme qui continuent à se manifester dans notre société et nos relations. *In fine, l'éducation crée les contextes propices au « vivre ensemble » pour toutes les personnes présentes en Belgique* ¹²⁶.

La question de la reconnaissance apparaît souvent, dans notre recherche, aux côtés du mot « décolonisation ». La reconnaissance des méfaits et des crimes commis à l'époque coloniale belge (1885-1960) et de leurs conséquences est *la condition sine qua non à un affranchissement des esprits*. De manière similaire, le groupe de travail interuniversitaire a souligné que *la « conscientisation », à laquelle le monde académique doit participer pleinement, était une étape*

119 Ibid., pp.482-483

120 Conférence - Débat : « *Belgique et Afrique des Grands Lacs : Quels liens de solidarité pour demain ?* », 4 octobre 2021

121 Romain Landmeters dans Déclic, émission du 28 octobre 2021, RTBF

122 Ibid.

123 Rapport des experts de la Commission spéciale, pp. 412-414

124 Demart, Sarah et al., *Des citoyens aux racines africaines : un portrait des Belgo-Congolais, Belgo-Rwandais et Belgo-Burundais*. Fondation Roi Baudouin. Novembre 2017 p. 174

125 Tuerlinckx, Éloïse, enseignement du passé colonial belge : les enjeux politiques de son inscription dans le référentiel de Sciences humaines pour le tronc commun en Fédération Wallonie-Bruxelles, Mémoire Master, Ulg 2020-2021

126 Rapport d'expert de la Commission spéciale, p.505

*importante de la décolonisation*¹²⁷. Cette étude de la Fondation Roi Baudoïn nous apprend que, chez les afrodescendant·e·s belges, la notion de reconnaissance est primordiale. *Elle est liée à une revendication de justice mémorielle et sociale*¹²⁸. Pourtant, une majorité écrasante d'enquêté·e·s nous dit que l'État belge n'en fait certainement pas assez concernant la reconnaissance de son passé colonial.

« Les critiques et analyses, qu'elles soient d'origine propagandiste (conçue par le colon) ou culpabilisante (basées sur des plaintes et regrets des peuples autochtones expliquant tout ce qui ne marche pas comme conséquence de la colonisation) doivent mener vers un dialogue franc, égalitariste et équitable »
(Dibwe Dia Mwembu)

Des rapports privilégiés ?

Une des revendications récurrentes se situe dans l'introduction d'un régime spécial des visas. D'une part, cela soulève la question de l'attribution de la nationalité belge aux personnes nées sous la colonisation (et donc anciens sujets du roi belge). On rejoint ici une proposition de réparation du rapport de la Commission spéciale qui met en avant l'idée d'établir des certificats de naissance belges ou des documents qui donnent la nationalité à certains groupes de victimes¹²⁹. D'autre part, la facilitation à l'obtention des visas, qui comprend une révision des conditions d'obtention pour les citoyen·ne·s des trois pays, peut être vue comme une réparation. La facilitation de l'équivalence des diplômes et l'octroi de bourses académiques ou de recherche participant à la collaboration par l'emploi. Une majorité des répondant·e·s à l'enquête de Demart soutient l'idée de « traitements préférentiels », dont les bourses et les permis de séjour, des personnes issues des anciennes colonies, en restitution de l'injustice coloniale¹³⁰.

L'envoi de fonds depuis la Belgique censé contribuer au développement des pays partenaires suscite encore de nombreuses critiques et notamment des accusations de néo-colonialisme. Notre recherche nous permet de voir la subtilité qui fait de la coopération un sujet toujours sensible et plein de complexité. Beaucoup d'enjeux rendent la question difficile à trancher pour nos enquêté·e·s. On peut le noter par les nombreux « ni d'accord, ni pas d'accord » ou encore par les confusions entre réparations et développement. On peut noter qu'aucun réel consensus n'émerge de nos résultats quant à ce qu'il doit advenir de la Coopération internationale.

Il faut éviter l'écueil de la confusion entre développement et réparations. Parfois difficiles à distinguer en raison de leur forme similaire, les deux programmes se distinguent sur un point essentiel : l'aide au développement n'a pas une approche centrée sur les victimes de la colonisation, c'est un principe de solidarité internationale. Elle n'est pas assortie de reconnaissance explicite des torts causés.

Au regard de cette complexité et des positionnements de nos partenaires internationaux, la Commission Justice et Paix plaidera pour le maintien d'une solidarité internationale forte, critique et juste, ba-

sée sur les besoins de la société civile du Rwanda, du Burundi et de RD Congo.

Pour un partenariat « gagnant-gagnant »

Il est impérieux au bénéfice de toutes les communautés d'appréhender encore avec plus de justesse possible le passé colonial de la Belgique en Afrique centrale.

Des efforts devraient se poursuivre en vue de déconstruire les stigmates des rapports de pouvoirs colonialistes afin de faire un saut réel du « *paternalisme* » ancien vers un partenariat plus équitable, plus concerté et tourné vers le futur.

Le grand rêve oublié du professeur *Van Bilsen*, aurait-il pu mener, peut-être, vers une Afrique centrale différente de celle d'aujourd'hui où seraient surmontés les défis de la scolarisation comme à l'époque du gouverneur général *Ryckmans*¹³¹.

On serait tenté de se demander si la Belgique pourra encore contribuer à la construction de la paix dans la région. Ou s'il serait encore possible de restaurer la fraternité à la lumière d'un *Commonwealth belge*, ouvert à tous les pays du monde tributaires actuels de la coopération internationale belge ?

« *Les Congolais ont besoin des Belges et les Belges ont besoin des Congolais* » pouvons-nous lire dans l'article intitulé « *Le Zaïre au temps des Noko* »¹³².

« *Ils étaient partis, avant la guerre ou juste après, vers des cieux différents, ils n'étaient pas tous mus par le souhait de faire fortune ou d'échapper à la grisaille belge, ils avaient aussi, bien souvent, le désir de se rendre utiles, ils croyaient possible de servir, de travailler pour le progrès des gens de là-bas qu'ils étaient disposés à comprendre, à aimer. Mais qui se souvient encore de l'épopée de ces coopérants d'avant la lettre, de leurs espoirs, de leur idéalisme aussi ?* »¹³³ (Colette Braeckman)

Face aux responsabilités de plus en plus indexées des dirigeant-e-s et multinationales en Afrique centrale, des voix se sont aussi levées en Belgique. Le journaliste *François Ryckmans*, dans son livre « *mémoires noires, les congolais racontent le Congo belge* »¹³⁴ retrace le courage d'un peuple ainsi que sa capacité de résilience inouïe en invitant à

127 Romain Landmeters (FNRS), Conférence de presse sur le rapport « *Passé colonial de la Belgique* », 27 octobre 2021, Bruxelles

128 Demart et al., pp. 164-172

129 Rapport des experts de la Commission spéciale, pp.508-509

130 Demart et al., p.165

131 En 1946, le Congo-Rwanda-Urundi avait le taux de scolarisation le plus élevé en Afrique subsaharienne

132 En langue Lingala, « *Noko* » veut dire oncle. Dans le langage courant, les Congolais appellent les Belges leurs oncles en guise de liens de proximité incarnés par le passé colonial. *La nokologie* : est un concept qui souligne une croyance à un regroupement de l'Afrique centrale avec la Belgique (population, territoire, richesses ...) en un seul ensemble.

133 Colette Braeckman, Journal « *Le Soir* » du 24 janvier 1994

134 Ryckmans, F., *Mémoires noires, les Congolais racontent le Congo belge, 1940-1960*, Racine RTBF, 2010

plus de responsabilités des responsables politiques. Le journaliste *Erick Bruyland* dans son récent ouvrage : “*Cobalt Blues*”¹³⁵, aborde le paradoxe pauvre-riche et propose des alternatives d’actions politiques fortes, et l’instauration de lois plus humaines ainsi qu’une justice fiscale, pour le retour de l’état de droit. Le réalisateur *Thierry Michel*, de même, dans son dernier film : « *L’empire du silence* », s’insurge contre la loi du silence sur un quart de siècle et en appelle à la Communauté internationale pour qu’elle puisse agir.

Les liens diplomatiques et socio-économiques demeurent étroits entre ces pays, qu’on le veuille ou non. Ces liens

politiques, non dénués de frottements et d’anicroches, sont marqués des pressions et critiques belges sur les failles avérées de gouvernance ou les regains du respect des droits humains.

De l’autre, la nécessité de commercer appelle la prise de conscience des générations à venir face à la responsabilité à l’égard des ressources naturelles limitées en quantités, de consommer moins et mieux. Ainsi, les métaux nécessaires à la transition écologique, disponibles en grande partie en Afrique centrale, pourraient alors apporter un souffle nouveau et influencer positivement sur le panier de la ménagère de la région au lieu de ne profiter qu’à une petite classe élitiste.

Points de vue de nos partenaires de la CENCO et l’ECC

À l’occasion de leur tournée de plaidoyer politique en Belgique en octobre 2021, les partenaires congolais de la CJP se sont exprimés sur les liens de solidarité entre la Belgique et l’Afrique centrale. Cela a été l’occasion, non seulement de poursuivre leur campagne en faveur du processus électoral, mais aussi le contexte était propice, car le rapport du parlement a été publié durant leur visite. Nous avons donc organisé un entretien avec les animateurs de la CENCO et de l’ECC (Représentants de l’Église protestante au Congo) afin de nourrir le travail en cours avec leur ressenti particulier après la création de la commission parlementaire d’experts sur la décolonisation.

Nos partenaires estiment que la Belgique devrait jouer pleinement son rôle dans la région des Grands Lacs. Les stigmates de culpabilité de la Belgique sembleraient encore se faire ressentir. Ils doivent être dépassés, car le bienfondé ainsi que la pertinence des

rapports de fraternité entre les quatre pays ne sont plus à démontrer. D’après la CENCO/CJP et l’ECC, les relations Belgique-Afrique centrale ne relèvent donc pas de l’ingérence ni du paternalisme, mais seraient plutôt des interventions légitimes.

Selon eux, bien qu’une partie de l’essor économique de la Belgique aujourd’hui tire, entre autres, son origine dans l’exploitation des ressources de ses anciennes colonies (Congo-Ruanda-Urundi), cette exploitation a eu des retombées collatérales notamment

« La Belgique devrait prendre la posture claire et d’alliée, c’est une posture qui lui revient de droit »
(Mgr Utembi, Président de la CENCO)

sur la vie économique et politico-culturelle de ces pays qui se ressentiraient encore aujourd'hui.

Cependant, nos partenaires souhaitent insister sur le contexte politique actuel de la RD. Congo : la faillite de la gouvernance actuelle de ces États ne peut être uniquement liée aux effets de l'exploitation coloniale.

Selon eux, la configuration sociopolitique actuelle appelle une reconnaissance libre des acquis du passé colonial et la promesse de construire ensemble le futur en passant par le renforcement des organisations de la société civile, par le travail partagé d'historiens et par la concertation afin d'assurer un futur meilleur construit sur la base d'un dialogue franc et d'égal à égal.

Nos partenaires ont également pu remarquer qu'il existait logiquement une différence importante entre l'opinion de personnes afrodescendantes vivant en Belgique d'une part, et l'imaginaire collectif des autochtones de RD Congo.

Face à la complexité d'acteurs (investisseurs chinois, du moyen orient...) de plus en plus animés par des motivations diverses, la Belgique devrait s'impliquer en gardant sur la scène internationale la place qui lui revient du fait de son expertise dans cette région. Il se fait sentir encore aujourd'hui un attachement qui unit la Belgique avec

l'Afrique des Grands Lacs bien que la Belgique semble donner l'impression d'avoir détourné son attention de l'Afrique centrale.

Du point de vue de la gouvernance dans les pays de la région et en particulier en RD Congo, il y a lieu d'aller encore plus loin en remettant en question ce qui n'a pas marché.

« La Belgique devrait être la pionnière dans les rapports de coopération internationale dans cette région. En ce qui concerne les rapports avec la Belgique, il ne s'agit point d'ingérence, mais d'une légitimité évidente : la Belgique est en pôle position ». (Révérend Eric Nsenga, Secrétaire Général de l'ECC).

De droite à gauche : Père Clément Makyobo, Mgr Donatien Nshole, Mgr Marcel Utembi, M. Patrick Balemba Batumike et le Rév. Eric Nsenga (séance de travail 2021).



CONCLUSION

Nous voici déjà au terme de notre étude qui nous a d'abord emmené-e-s à jeter un regard rapide sur le passé commun de la Belgique avec la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi, afin de découvrir la profondeur des liens pluriels qui se sont tissés au fil des années.

Les inégalités nord-sud sont une évidence à prendre en considération dans les projets voulant développer les relations de solidarité. La construction du futur dépend de la manière dont ces inégalités seront prises en compte. Le travail déjà amorcé au niveau belgo-belge (avec les commissions parlementaires) devrait s'ouvrir également à l'expertise de commissions constituées par des expert-e-s issus des pays des Grands Lacs ; démarche qui pourrait permettre l'amélioration des interactions entre les Belges et les populations des Grands Lacs. Les échanges de solidarité ont, pendant longtemps et jusqu'à aujourd'hui, été le résultat d'un mélange de passion et de méfiance, en "dents de scie".

Le récent rapport des experts de la commission parlementaire qui a été publié durant la rédaction de cette étude a amorcé ainsi un véritable processus de dialogue qu'il faut continuer à porter et développer avec sérénité, non seulement en Belgique - avec les "belgo-belges" autant qu'avec les diasporas - mais également avec les populations résidant dans les pays de l'Afrique des Grands Lacs.

Nous nous sommes penchés sur la complexité de l'immense héritage historique conjoint afin de projeter aujourd'hui ce qui cimentera encore l'avenir du vivre ensemble entre la Belgique et son ancien territoire en Afrique centrale. L'approche engagée par la Belgique, qui vise l'introspection de l'héritage de son passé, pourrait être une garantie qui présage un futur plus paisible et constructif.

L'histoire coloniale nécessite d'être enseignée en Belgique comme en RD Congo, au Rwanda et au Burundi. L'avènement d'une mémoire critique et sans concession à l'égard de la violence coloniale participera inconditionnellement à déterminer l'avenir des relations. Des rapprochements constructifs, d'égal à égal, qui dépasseraient les dénis passésistes sont de même possible ! L'Afrique centrale a beaucoup à donner dans la réalisation de la société du futur et le capital de confiance dont jouissent encore les Belges aux yeux des populations congolaises, rwandaises et burundaises est une opportunité indéniable.

L'implication des organisations de la société civile ainsi que celle des diasporas dans les débats d'échanges en Afrique comme en Europe favorisera de nouveaux projets encore plus beaux. Ainsi la circulation des afrodescendant·e·s, étudiant·e·s, chercheurs et chercheuses dans les deux sens valorisera les centres de recherche en Afrique centrale, mais permettra aussi de renforcer au travers de la bonne gouvernance des ressources naturelles, une meilleure gestion des crises mondiales (climatique, migratoire, alimentaire, économique ...).

Les universités et les secteurs académiques devraient s'intéresser encore plus à cette problématique de la mémoire décolonialisée¹³⁶ et promouvoir, par exemple, la création de filières spécialisées interuniversitaires en *Decolonial/postcolonial studies*, à l'instar du master en étude de genre qui existe déjà depuis quelques années.

Par ailleurs, à l'heure de la mondialisation, la notion de Droits Humains ainsi que les Objectifs de Développement Durable (SDGs)¹³⁷ ont apporté

136 Jérémie Piolat, « Que peut nous apporter la décolonialité et le dépassement de l'eurocentrisme ? », conférence dans le cadre du cycle *perspectives postcoloniales et antiracistes*, Maison des passages, Lyon, France, 2018.

137 Objectifs de développement | Programme De Développement Des Nations Unies (undp.org)

CONCLUSION

une donne nouvelle aux rapports internationaux. Il semble plus que jamais nécessaire de renforcer, partout, le rôle de la société civile. Plus concrètement, les participant·e·s de nos ateliers recommandent à la Belgique de ne ménager aucun effort en accentuant les efforts diplomatiques auprès des dirigeants congolais, rwandais et burundais. Ces pressions pourront non seulement favoriser le respect des Droits Humains, mais aussi faciliter le développement. Les rapports futurs devront se faire via l'accompagnement pour la bonne gouvernance ainsi que dans la lutte contre la corruption et l'impunité. Les pays de la région des Grands Lacs ont encore besoin d'un renforcement de la proximité des structures d'appui à la démocratie, notamment le renforcement des médias citoyens et la crédibilisation des processus électoraux.

Et, nous le répétons, un véritable travail de mémoire reste encore à faire incluant une transmission aux nouvelles générations de l'histoire. Les avancées et les critiques restent encore à élucider et à expliquer afin de réparer l'amnésie ou l'inconscience collective¹³⁸. Nous avons mis en évidence la complexité des différentes approches en essayant de rester le plus réalistes possible en essayant de concilier les vues des un·e·s et des autres sans devoir examiner le passé colonial avec les seules clés de lectures de la dernière génération des droits humains.

Ensuite, pour tenter de rétablir toute la vérité sur les relations entre la Belgique et ses ex-colonies, l'ensemble des acteurs d'ici comme de là-bas, mérite d'être entendu. À ce titre, force est de constater que les acteurs du *Sud* sont moins consultés que ceux du *Nord*. En outre, certain·e·s responsables des institutions belges impliquées dans la colonisation ou post-colonisation (comme l'Église, les congrégations religieuses, le Musée royal de l'Afrique centrale de Tervuren, la Bibliothèque royale de Belgique, les grandes entreprises ayant investi ou

investissent encore en Afrique des Grands Lacs) détiennent également des informations très intéressantes, dont il conviendrait d'assurer une certaine publicité et vulgarisation.

La réflexion devrait se poursuivre donc de manière holistique en se focalisant sur les modalités liées, d'une part, à la construction et à la transmission de la mémoire commune, et d'autre part, aux réparations matérielles et/ou symboliques attendues par l'Afrique centrale.

Des études supplémentaires pourraient approfondir davantage les spécificités des relations entre la Belgique avec le Rwanda et le Burundi. La question peut encore être abordée en s'appuyant sur des processus à la fois ludiques (via des animations de différents types, tels des "procès fictifs", des jeux de rôles, des pièces de théâtre...) et scientifiques. La formalisation d'un nouveau cadre des rapports concertés, clarifiés du point de vue mémoriel et favorables à un avenir durable de paix belgo-africaine passe par le dialogue préalable entre les États et les peuples.

En définitive, nous pensons qu'il est possible que des liens pluriels solides puissent entraîner l'intégration parfaite des grandes valeurs universelles dans le quotidien des Congolais-es, Rwandais-es et Burundais-es. Les grandes questions planétaires de caractère climatique, alimentaire, migratoire, et économique actuelles pourront trouver une part de leur solution au travers de la bonne gouvernance politique de cette région de l'Afrique centrale.

Le fait colonial a impacté les consciences autant qu'il les a ébranlées. De ce fait, il ne doit pas constituer un blocage à la réinvention de nouveaux liens de solidarité entre la Belgique et l'Afrique centrale dans sa région des Grands Lacs.

ANNEXE

Comment notre démarche s'est-elle voulue participative ?

L'idée était de partir, dans un premier temps, des problématiques soulignées par les volontaires en concevant une note conceptuelle concertée. Ensuite, il s'agissait de revisiter la littérature sur les sujets transversaux de notre recherche (attitude face à la colonisation, mémoire, coopération au développement, relations diplomatiques, diasporas...).

Enfin, nous avons collecté des avis, des témoignages et des impressions pour les confronter aux concepts, aux modèles théoriques et aux recommandations des experts de la Commission spéciale.

- a. Sonder nos groupes de volontaires quant aux sujets qui les interpellent, les laisser poser leurs questions pour parvenir à intégrer les idées les plus prégnantes dans les groupes ;
- b. Organiser deux conférences-débats publiques. Les intervenants ont abordé des thèmes diversifiés relatifs aux relations de solidarité entre la Belgique et l'Afrique centrale, le 20 mai 2021 avec la participation d'Alain Laigneau¹³⁹, de Nicolas Van Nuffel¹⁴⁰ et du Professeur Jean-Jacques Purusi¹⁴¹ et une seconde, le 4 octobre 2021, avec le Professeur Elias Sentamba¹⁴², l'Ambassadeur Hon. Johan Swinnen¹⁴³ et François Ryckmans qui a inspiré une analyse intitulée : *» Respect, honnêteté et coopération : les mots de l'avenir des relations Belgique-Afrique des Grands Lacs »*¹⁴⁴.
- c. Organiser des moments d'échanges plus informels où les personnes réagissent spontanément aux points soulevés par les intervenants, par exemple après les conférences.

- d. Organiser une table de discussion avec les jeunes afrodescendant-e-s pendant lesquelles des conversations plus précises peuvent émerger.
- e. S'appuyer sur des études qui traitent de la diaspora (par exemple Demart *et al.*, *des citoyens aux racines africaines*, Fondation Roi Baudouin).
- f. Concevoir des questionnaires mis en ligne à disposition du grand public.
- g. S'entretenir avec des personnes qualifiées pour discuter du sujet tout au long du processus notamment nos partenaires de la CENCO et de l'ECC lors de leur visite de plaidoyer en Belgique, quelques Belges ayant vécu en Afrique centrale, le professeur d'Histoire et de science politique Elias Sentamba et l'anthropologue Désiré Mwendanga.

139 Conseiller Senior Enabel

140 Nicolas Van Nuffel. Responsable du département Plaidoyer. CNCD-11.11.11.

141 Jean-Jacques Purusi Sadiki est professeur d'Université, expert en Genre, droits humains, réforme du secteur de la sécurité ainsi qu'en gestion et transformation des conflits. Docteur en Sciences sociales et politiques de l'Université de Gand (Belgique). Écrivain, éditeur et chercheur, il a fondé et dirigé le Réseau pour la Consolidation de la Paix en Afrique centrale (RECOPAC).

142 Elias Sentamba, politologue et professeur d'université.

143 Ancien Ambassadeur de la Belgique au Rwanda (1990-1994)

144 <https://www.justicepaix.be/respect-honnetete-et-cooperation-les-mots-de-lavenir-des-relations-belgique-afrique-des-grands-lacs/>

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles

1. Stengers J., *Congo. Mythe et réalité. 100 ans d'histoire*, Duculot, Paris-LLN, 1989
2. Lanotte O., Roosens C., et Clément C., *la Belgique et l'Afrique centrale, Le contexte international - La Belgique face au Congo / Zaïre, au Rwanda et au Burundi - Quelles perspectives d'avenir ? de 1960 à nos jours*, Bibliomania, Bruxelles, 2000
3. Stengers (J.), *Congo, mythe et réalité*, Racine, Bruxelles, 2005
4. Young (C), *Introduction à la politique congolaise*, Ed. Universitaire du Congo, 1968
5. Van Reybrouck D., *Congo, Une histoire*, Acte Sud, Paris, 2012, p. 305
6. Bruylant E. *Cobalt blues, la sape d'un géant*, Racine, 2021
7. DIBWE DIA MWEMBU, D., *Le Congo colonial et postcolonial dans la mémoire populaire*, dans la Revue Nouvelle, n° 1-2 janvier-février. 2005
8. Lauro, A., & Henriët, B., *Dix idées reçues sur la colonisation belge*, carte blanche in *Le Soir*, 8 mars 2019
9. Walker M. U., « Truth telling as reparations », *Révue Metaphilosophy*, vol.41, n° 4, Marquette University, 2010
10. Klei O. & Licata L. *Regards croisés sur un passé commun : anciens colonisés et anciens coloniaux face à l'action belge au Congo* in Sanchez-Mazas, M. & Licata, L. *L'Autre : Regards psychosociaux*. Presses Universitaires de Grenoble, 2005
11. CNCD, *Rapport 2021 sur l'aide belge au développement. Coopérer pour la reconstruction post-Covid*. Bruxelles, 2021
12. Analyse CJP, *La diaspora belgo-congolaise et la Coopération belge au développement : une relation en dents de scie ?* 26 sept. 2019
13. Demart, Sarah et al., *Des citoyens aux racines africaines : un portrait des Belgo-Congolais, Belgo-Rwandais et Belgo-Burundais*. Fondation Roi Baudoin. Novembre 2017
14. Bruylant E., *la sape d'un géant. RD. Congo 1960-2020*, Racine, Bruxelles, 2021
15. Rapport d'experts soumis à la commission parlementaire (Mathieu Zana Etambala -point I.3.3) GRIP, *le paradoxe de l'expertise belge au Congo*, analyse, sept. 2009
16. Landmeters R., (FNRS), Conférence de presse sur le rapport « Passé colonial de la Belgique », 27 octobre 2021, Bruxelles
17. Braeckman C., Journal « Le Soir » du 24 janvier 1994
18. Van Haute A., *Une coopération au développement moins efficace*, analyse CNCD, 14 novembre 2019
19. Swinnen J., *Rwanda, mijn verhaal*, Polis, Antwerpen, 2016
20. Pongo Kalulambi M., *Le manifeste Conscience africaine : genèse, influence et réactions*, in Tousignant Nathalie, *Le manifeste Conscience Africaine (1956.) Elites congolaises et société coloniale. Regards croisés* Presse de l'Université Saint-Louis, Bruxelles, 2009

21. Dialufwa Kanda, *la table ronde et la décolonisation du Congo*, inédit 1976
22. Comte Louis De Liechtvelde, *Léopold II*, librairie Albert Dewit, Bruxelles, 1926
23. Elikia M'bokolo, Julien Truddaïu, Françoise de Moor, Mumbu M., Ryckmans F., a., « *Notre Congo/Onze Kongo* » *la propagande coloniale belge dévoilée*, CEC, 2019

Sources Internet

1. NA_2009-09-29_FR_X-ZEEBROEK.pdf (grip.org)
2. <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve/69>
3. <https://www.lesoir.be/309028/article/2020-06-23/entre-la-belgique-et-le-congo-le-contentieux-economique-est-toujours-pesant>
4. <http://rbdi.bruylant.be/public/modele/rbdi/content/files/RBDI%201969/RBDI%201969-2/Etudes/RBDI%201969.2%20-%20pp.%20535%20%C3%A0%20564%20-%20Christian%20Lejeune.pdf>
5. https://www.rtb.be/info/monde/detail_rdc-il-y-a-30-ans-le-drame-des-etudiants-a-lubumbashi-provoquait-une-crise-entre-zaire-et-belgique?id=10500408,
6. https://www.lesoir.be/art/%252Fclubumbashi-enquete-sur-un-massacre-i-le-reportage-exclu_t-19900820-Z0307R.html
7. <https://www.excelafrica.com/2011/02/03/rdc-nuit-du-11-au-12-mai-1990-massacre-detudiants-a-lubumbashi/>
8. <https://blacklivesmatter.com/>
9. https://www.youtube.com/watch?v=ZC-AO_8jtrU
10. 55K1462001.indd (lachambre.be)
11. <https://www.justicepaix.be/de-la-necessite-de-penser-le-passe-colonial-belge-en-afrique-centrale/>
12. HCDH | Déclaration aux médias du Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine sur les conclusions de sa visite officielle en Belgique du 4 au 11 février 2019 (ohchr.org)
13. RDC : l'UE maintient ses sanctions contre des personnalités congolaises (rfi.fr)
14. <https://www.jeuneafrique.com/140903/economie/aide-internationale-comment-le-rwanda-peut-couper-le-cordon/>
15. http://observatoire-grands-lacs.org/wp-lacs/uploads/note_3_rwanda_final.pdf
16. (<https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2019/04/08/record-high-remitances-sent-globally-in-2018>)
17. <https://www.cncd.be/-cooperation-au-developpement->
18. <https://www.cncd.be/parteneriat-mondial-rapport-cooperation-developpement-moins-efficace>
19. <https://www1.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals.html#:~:text=Les%20Objectifs%20de%20d%C3%A9veloppement%20durable,la%20paix%20et%20la%20prosp%C3%A9rit%C3%A9.>
20. <https://www.justicepaix.be/respect-honnetete-et-cooperation-les-mots-de-lavenir-des-relations-belgique-afrique-des-grands-lacs/>
21. <https://www.lesoir.be/211032/article/2019-03-08/carte-blanche-dix-idees-recues-sur-la-colonisation-belge>
22. RDC : La lettre du roi Philippe à Félix Tshisekedi — La Libre Afrique
23. <https://www.justicepaix.be/l-implication-de-l-eglise-catholique-dans-la-politique-en-rd-congo-un/>

SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

| | |
|----------|--|
| APD | Aide publique au développement |
| CAD | Comité d'aide au développement de l'OCDE |
| CEC | Coopération Éducation Culture |
| CENCO | Conférence épiscopale nationale du Congo |
| CFA | Communauté Financière africaine |
| CJP | Commission Justice et Paix |
| CNCD | Centre National de Coopération au Développement |
| ECC | Église du Christ au Congo |
| EIC | État indépendant du Congo |
| FIDA | Fonds International de Développement agricole |
| GRIP | Groupe de Recherche International Paix |
| HCDH | Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme |
| LLN | Louvain La Neuve |
| MRAC | Musée Royal d'Afrique centrale de Tervuren |
| NU | Nations Unies |
| OCDE | Organisation de Coopération et de développement économique |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| OSC | Organisation de la Société Civile |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| RD Congo | République Démocratique du Congo |
| RDC | République Démocratique du Congo |
| RFI | Radio France Internationale |
| RNB | Revenu National Brut |
| RTBF | Radiotélévision belge Francophone |
| UE | Union européenne |
| UNIKIN | Université de Kinshasa |

Engagez-vous à nos côtés !

Devenir volontaire : Groupes de réflexion, commissions régionales, rédaction de notre revue trimestrielle,... Il y a de nombreuses possibilités de volontariat chez Justice et Paix.

Soutenez-nous: Votre générosité nous est précieuse. Vous pouvez nous soutenir financièrement de manière régulière ou ponctuelle. Pour tout don de 40€ ou plus, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt s'élevant à 45% du montant versé.

BE30 0682 3529 1311

Nos vifs remerciements

CT Joseph BAHATI Mukulu, Feu Ambroise kalabela (d'heureuse mémoire, décédé le 18/10/2022), Abbé Guy Kasazi, Père Denis Kyaluta, Prof Paulin Mbecke, Prof Sebatunzi, Mme Clara Gatugu, M. Elias Mukengere et Mme Yvonne Louis pour sa relecture.

Aux intervenants à la conférence du 20/05/2021 :

Alain Laigneaux (ENABEL), Prof. Jean-Jacques Purusi (UN) et Nicolas Van Nuffel (CNCD11.11.11)

Intervenants à la conférence du 02/10/2021 :

François Ryckmans (Journaliste-Formateur), S.E. Amb. Hon. Johan Swinnen, Prof Elias Sentamba (UOB)

Pour la table-ronde, interviews et échanges participatifs :

Mgr Utembi, (président de la Conférence épiscopale nationale du Congo CENCO) ; Abbé Donatien Nshole (Secrétaire de la CENCO), père Clément Makiobo (Responsable Commission épiscopale Justice et Paix-RD Congo), Révérend Éric Nsenga (Président de l'ECC), Renier Nijkens, Guy Cossée de Maulde, Bâtonnier Thomas Lwango, Prof. Cirhalwira, Prof. Désiré Mwendanga Musengo...

Équipe CJP :

Delphine, Emmanuel, Alejandra, Martin, Clara, Mikaël, Timur, Yasmine, Mila, Géraldine, Claire et Astrid.



Justice & Paix

Commission Justice et Paix
francophone de Belgique, asbl

Chaussée Saint-Pierre, 208
B-1040 Bruxelles - Belgique

info@justicepaix.be

[f facebook.com/justicepaix](https://www.facebook.com/justicepaix)

[@Justice_et_Paix](https://twitter.com/Justice_et_Paix)

[@justiceetpaix](https://www.instagram.com/justiceetpaix)

www.justicepaix.be

Éditeur responsable : Timur Uluc • Commission Justice et Paix francophone de Belgique, asbl
Chaussée Saint-Pierre, 208 • B-1040 Bruxelles - Belgique • Design : www.aag-bxl.be